

Bimensuel favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité

Pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Edition française du journal *Zeit-Fragen*

Va-t-on vers un changement de régime en Iran?

par *Matin Baraki**



Matin Baraki
(photo Bremer
Friedensforum)

non seulement déstabiliserait, mais très probablement aussi mettrait le feu à toute la région.

Stratégie impérialiste des USA pour l'Eurasie

La région de l'Iran est sans aucun doute l'un des plus importants foyers de tensions du XXI^e siècle. La guerre froide menée par les Etats-Unis contre l'Iran trouve son explication première dans la signification géostratégique de ce pays. En ce lieu, ce qui est en jeu, avant tout, ce sont les matières premières, le pétrole et le gaz naturel. En outre, l'Iran donne accès à l'ensemble des pays de la région: l'Asie centrale, le Caucase, le Proche-et le Moyen-Orient et même la Russie.

* *Matin Baraki* est né en 1947 en Afghanistan, où il a travaillé comme professeur avant de venir en Allemagne. Il est aujourd'hui spécialiste de l'Afghanistan, expert en politique du développement et chargé de cours en politique internationale à l'Université Philipps de Marburg.

Si les Etats-Unis entraient en guerre contre l'Iran, cela entraînerait le chaos et la destruction dans ce pays du Golfe stratégiquement important, mais également en Afghanistan, en Irak, en Libye et en Syrie. En outre, une guerre contre l'Iran

Depuis la fin de l'Union soviétique, les Etats-Unis suivent avec beaucoup d'attention les développements dans le secteur des matières premières dans et autour de l'Iran, au Caucase et en Asie centrale. En 1997, *Stuart Eizenstat*, Secrétaire d'Etat à l'US State Department, a souligné devant le Congrès «le potentiel de la mer Caspienne est l'un des plus importants parmi les nouvelles régions productrices d'énergie du monde». ¹ *Zbigniew Brzezinski*, stratège mondial, a clairement formulé l'intérêt économique porté par les Etats Unis à cette zone: nous voulons avoir «librement accès à cette région jusqu'alors fermée à l'Occident!»² Il a décrit cette région du monde comme «l'échiquier sur lequel à l'avenir se jouera aussi la lutte pour la prédominance mondiale». ³ Sans scrupule, *Brzezinski* se réfère à *Hitler* et à son estimation selon laquelle «l'Eurasie est le centre du monde et par conséquent celui qui domine l'Eurasie, domine le monde». ⁴ Selon son point de vue, «la domination de l'ensemble du continent eurasiatique est la condition de la prédominance mondiale»⁵ des Etats-Unis. *Brzezinski* en vient à la conclusion que le but premier de la politique extérieure américaine est «qu'aucun Etat ou aucun groupe d'Etats ne puisse réussir à chasser les Etats-Unis de l'Eurasie ni même à perturber de façon décisive leur rôle d'arbitre». ⁶ Dès 1997, à l'appui de ce droit, toute la région de l'Asie centrale et du Sud-Caucase a été désignée par *Madeleine Albright* comme «zone d'in-

térêts géostratégiques des Etats-Unis». ⁷ L'Iran a toujours fait partie de cette stratégie, développée sous la présidence du démocrate américain *Bill Clinton* et concrétisée par les néoconservateurs *Cheney* et *Bush*.

Ainsi, les attentats du 11 septembre 2001 sont devenus la raison d'abord de la guerre contre l'Afghanistan, bien que celle-ci ait déjà été planifiée 18 mois plus tôt sous la présidence de *Bill Clinton*. Fin septembre 2006, il a reconnu avoir d'abord planifié une guerre contre l'Afghanistan. ⁸ Ce n'est qu'en juin 2001 que l'administration *Bush* avait informé de ses plans son allié régional, le Pakistan, comme l'a reconnu le ministre des Affaires étrangères pakistanais de l'époque, *Naïz Naik*. ⁹

La guerre contre l'Afghanistan a été l'entrée du cycle de conquêtes militaires des Etats-Unis dans une nouvelle dimension. Cette guerre, tout comme celle contre l'Irak, faisaient partie de la «Greater Middle East Initiative» [GMEI], la stratégie revendiquée des néoconservateurs aux USA. Si les Etats-Unis avaient remporté en Irak un succès – même deux fois moindre qu'au début en Afghanistan, ils auraient depuis longtemps attaqué l'Iran, la Syrie, le Yémen et d'autres pays de la région.

Différend nucléaire entre les USA et l'Iran

On a presque totalement oublié que les bases du programme nucléaire iranien ont été posées avec l'aide des Américains. En 1959,

dans le cadre de l'*Atoms for Peace-Program* du président américain *Dwight D. Eisenhower*, un réacteur expérimental avait été offert à l'Université de Téhéran. En 1967, un autre réacteur expérimental (Réacteur à eau légère) de 5 mégawatts fut livré depuis les Etats-Unis et mis en service dans le *Teheran Nuclear Research Center (TNRC)*. *Henry Kissinger*, ancien Secrétaire d'Etat américain, déclara en 1973, qu'il serait bon que l'Iran utilise l'énergie nucléaire, afin que les Etats-Unis puissent obtenir du pétrole bon marché de là-bas.

Le 1 juillet 1968, le gouvernement iranien signa le Traité de non-prolifération nucléaire qui entra en vigueur pour l'Iran le 5 mars 1970, après le dépôt de sa ratification par les Etats signataires. ¹⁰ D'après le Traité, les Etats signataires ont le droit d'utiliser l'énergie nucléaire exclusivement à des fins civiles. L'Iran s'en est strictement tenu à ces réglementations. En 1975 *Henry Kissinger*, Secrétaire d'Etat américain a signé le *National Security Decision Memorandum 292* sur la coopération irano-américaine dans le domaine de la technologie nucléaire. Ce texte prévoyait la vente de technique nucléaire des Etats-Unis à l'Iran pour un montant de plus de 6 milliards de dollars. Jusque dans les années 1970, plusieurs conventions ont été conclues à ce sujet entre les Etats-Unis et l'Iran. En 1976, on proposa à l'Iran d'acheter une usine d'extraction

Suite page 2

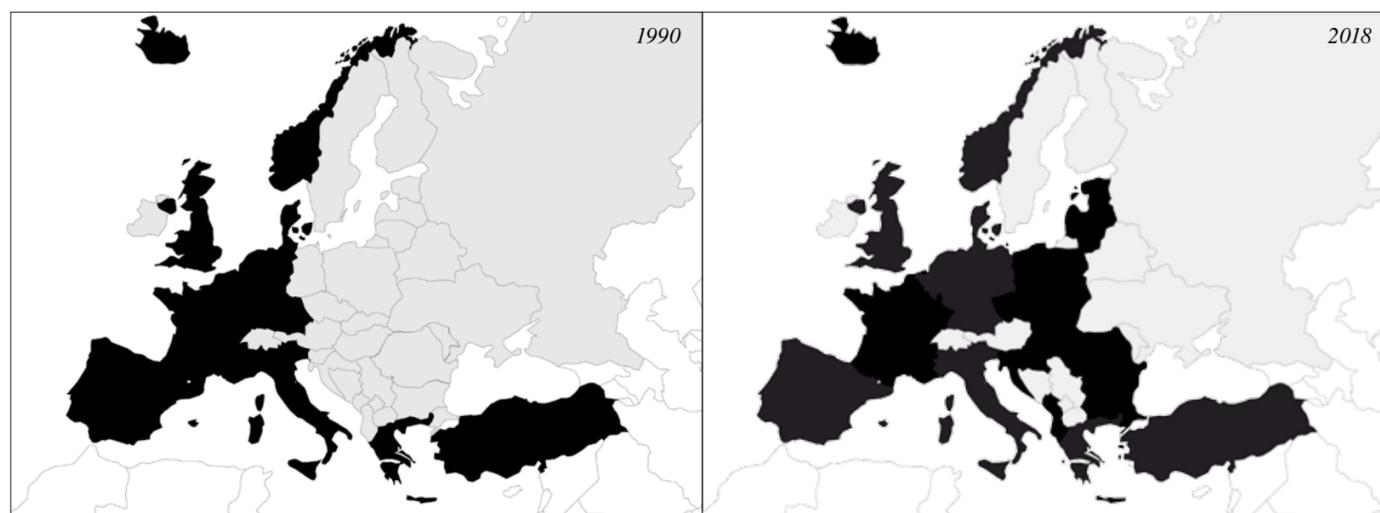
Macédoine: l'élite dirigeante euro-atlantique tente d'ignorer l'échec du référendum

par la rédaction du mensuel «Ruptures», progressiste et radicalement eurocritique, Paris

Angela Merkel, son ministre des Affaires étrangères, ainsi que plusieurs autres membres du gouvernement allemand; *Sebastian Kurz*, le chancelier autrichien; *James Mattis*, le Secrétaire américain à la Défense; *Jens Stoltenberg*, le Secrétaire général de l'OTAN; plus une brochette de personnalités bruxelloises de premier plan, dont *Federica Mogherini*, la chef des Affaires extérieures de l'UE et *Johannes Hahn*, le Commissaire chargé du «voisinage»: tous ceux-là ont fait le déplacement de Skopje ces dernières semaines. D'autres ont lancé des appels à distance, comme le président français. Avec un unique objectif: exhorter les citoyens macédoniens à se rendre aux urnes le 30 septembre.

Skopje, qui n'avait jamais vu défiler autant de dirigeants de ce monde, est la capitale de la Macédoine, plus précisément de l'*Ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM)*, nom officiel de ce petit Etat des Balkans (2 millions d'habitants) issu de l'éclatement de la Yougoslavie. Une appellation restée provisoire depuis 27 ans. La Grèce, par fierté nationale et crainte de l'irréductibilité, s'est en effet toujours opposée à ce que son voisin du nord porte le même nom que sa province septentrionale.

Mais, à l'issue des élections macédoniennes de décembre 2016, un gouvernement social-démocrate est arrivé au pouvoir, conduit par *Zoran Zaev*. Ce dernier, très proche des milieux atlantistes, s'est fixé pour mission de résoudre le conflit de nom avec Athènes avec pour objectif l'entrée de son pays d'abord dans l'OTAN, puis dans l'Union européenne – une double adhésion à laquelle Athènes oppose un veto tant que



L'élargissement de l'OTAN de 1990 à 2018. (Infographie hd)

dure le différend. Le 17 juin dernier, *M. Zaev* et son homologue grec, *Alexis Tsipras*, trouvaient un compromis: le pays pourrait s'appeler Macédoine du Nord et voir ainsi s'ouvrir la porte du paradis euro-atlantique.

Bouder le scrutin

Encore faut-il pour cela que les deux parties ratifient cet accord. C'était l'objet du référendum organisé le 30 septembre. Les amis de *M. Zaev* appelaient bien sûr à voter Oui, soutenus en cela par le parti se réclamant de la minorité albanaise. Pour sa part, le parti de droite nationaliste VRMO-DPMNE, d'avis opposé, n'appelaient pas à voter Non, du fait des pressions occidentales. Mais ses dirigeants ont invité les citoyens à bouder le scrutin. Ce

fut également la position du président de la République, *Gjorje Ivanov*, lui-même issu de la mouvance nationaliste.

Or la règle macédonienne impose que, pour être valable, un référendum mobilise au moins la moitié des électeurs inscrits. D'où l'appel au boycott des adversaires de l'accord. D'où également la fébrilité et le forcing des dirigeants américains et européens. Selon eux, si la Macédoine n'est pas intégrée à l'orbite de l'UE et de l'OTAN, d'autres auront vite fait de reprendre ce pays dans leur zone d'influence. Et d'accuser les Russes (la majorité de la population est d'ascendance slave), mais aussi les Chinois (qui investissent beaucoup dans les Balkans) de guetter, voire de créer l'occasion.

La question posée aux électeurs était du reste sans ambiguïté: «Etes vous favorable à l'adhésion à l'UE et à l'OTAN en acceptant l'accord entre les deux pays?». La promesse implicite de fonds européens allant se déverser sur un Etat particulièrement pauvre était censée séduire les électeurs. Un diplomate de l'UE a même osé: «Le choix est entre la Macédoine du Nord et la Corée du Nord», stigmatisant cette dernière comme le symbole de l'isolement international...

Douche froide

Le résultat du vote a fait l'effet d'une douche froide pour les promoteurs du processus:

Suite page 2

«Va-t-on vers un changement de ...»

suite de la page 1

de plutonium des Etats-Unis et de la faire fonctionner. L'accord portait sur un cycle nucléaire complet. En octobre 1976, cette offre fut annulée par le président *Gerald Ford*. Les pourparlers avec les Etats-Unis ne pouvant aboutir, ce fut alors au tour d'entreprises d'Allemagne de l'Ouest, notamment *Kraftwerk-Union AG*, de conclure en 1974 un contrat pour la construction de la première centrale nucléaire iranienne près de la ville de Buschehr.¹¹

Déjà du temps du président Bill Clinton, la Corée du Nord, l'Iran et l'Irak étaient considérées comme des «Etats-voyous». En janvier 2002, son successeur George W. Bush, les désigna sous le nom de «l'axe du mal» menaçant la «paix universelle». C'est après cette «classification», l'Iran débuta avec la recherche pour l'utilisation militaire de l'énergie nucléaire. Quand on demanda, lors d'une interview accordée au Spiegel, au Premier ministre indien de l'époque *Atal Bihari Vajpayee* pourquoi l'Inde avait construit la bombe atomique, il demanda au journaliste: «L'OTAN aurait-elle attaqué la Yougoslavie, si le pays avait eu la bombe atomique?»

De la guerre contre la Yougoslavie, l'Iran tira la conclusion que l'armement nucléaire de ses forces armées était nécessaire à sa propre protection.

Des experts partent du principe que, si les recherches pouvaient être poursuivies dans le calme, l'Iran aurait besoin d'au moins 13 ans pour mettre au point une bombe nucléaire.

Négociations internationales sur le nucléaire avec l'Iran

En juillet 2016, a été conclu à Vienne un important accord global mettant fin au contentieux nucléaire larvé qui traînait depuis 13 ans avec l'Iran. *Federica Mogherini*, chargée des relations extérieures de l'Union européenne, et *Jawad Zarif*, ministre iranien des Affaires étrangères, l'ont annoncé lors d'une conférence de presse au Centre des Nations Unies de Vienne. Il s'agissait là d'un signe d'espoir pour le monde entier, déclara Mogherini juste avant l'adoption de l'accord par les Etats participants. «Nous initiions un nouveau chapitre de l'espoir», a souligné Zarif en parlant d'un moment historique. Pendant 13 ans les négo-

ciations avec l'Iran ont été dirigées par un groupe international de 6 participants, les Etats-Unis, la Russie, la Chine, la Grande-Bretagne, la France et l'Allemagne. L'accord devait poser des restrictions au programme atomique iranien de façon à ce que le pays ne puisse se procurer le matériel nécessaire à la construction des armes nucléaires, ni de façon dissimulée, ni rapidement. En retour les sanctions économiques dirigées contre l'Iran devaient être levées.¹³ Comme on le sait, c'est le contraire qui s'est produit. De la part des Etats-Unis, les sanctions ont même été renforcées, bien que l'Iran s'en soit tenu au strict respect de l'accord. Ceci fut confirmé par l'Agence internationale de l'énergie atomique (IAEA) «onze fois en tout, depuis la mi-2015, à la signature de l'accord nucléaire».¹⁴ L'IAEA a pu visiter les installations en tout temps et sans prévenir au préalable les autorités iraniennes. Les services secrets américains eux-mêmes ont plusieurs fois certifié que l'Iran se conformait à toutes les obligations.

Les sanctions touchent non seulement l'Iran et l'Europe, mais le monde entier. «Les Etats-Unis ont assuré par la violence la domination de l'injustice sur l'Europe [et le monde]. Car les sanctions sont évidemment illégales»¹⁵ parce que les entreprises internationales et européennes ne sont pas soumises à la jurisprudence américaine. Le ministre fédéral de l'Economie *Peter Altmaier* est donc «notoirement docile».¹⁶ Il aurait dû protéger les sociétés allemandes. A Bruxelles, les politiciens, bien que «d'habitude notoirement bavards» se taisent. «Ils se sont inclinés»,¹⁷ a commenté *Hans-Ulrich Jörges*, rédacteur en chef du *Stern*.

Changement de régime en Iran?

L'accord nucléaire international est une épine dans le pied des gouvernements israélien et saoudien. Si l'ancien président américain *Barack Obama* avait donné le feu vert, l'armée de l'air israélienne aurait depuis longtemps détruit les unités de recherche nucléaire de l'Iran. *Mohammed ben Salman*, prince héritier saoudien, jeune, inexpérimenté et agissant de manière très émotionnelle, a ouvertement appelé les Etats-Unis à trancher «la tête du serpent» c'est-à-dire l'Iran. Le président américain *Donald Trump* a donc trouvé, avec le Premier ministre israélien *Benjamin Netanyahu* et le prince héritier saoudien *Salman*, d'autres

partisans d'un changement de régime. Avec *John Bolton* comme conseiller à la sécurité et *Mike Pompeo* comme ministre des Affaires étrangères, les partisans de la radicalité occupent des positions-clés à la Maison Blanche en faveur d'un changement de régime en Iran. L'hypothèse soutenue par l'administration Trump selon laquelle des sanctions économiques augmenteraient la pression sur la population iranienne dont il en résulterait un changement de régime venu de l'intérieur, est non seulement naïve, mais également dangereuse. Dans les années 1980, la guerre entreprise par *Saddam Hussein* avec le soutien des Etats-Unis contre l'Iran, avait stabilisé le régime des mollahs qui traversait alors une crise profonde. En cas d'intervention extérieure, les populations iraniennes s'uniraient. En outre, les Iraniens savent parfaitement que les guerres menées par les Etats-Unis amènent le chaos et la destruction dans le pays, comme cela a été le cas pour l'Afghanistan, l'Irak, la Libye et la Syrie. En outre, une guerre contre l'Iran déstabiliserait non seulement toute la région, mais pourrait également l'enflammer.

En Syrie, la destruction prochaine et définitive des islamistes alliés des Etats-Unis, de l'Arabie saoudite et d'autres émirats arabes est la plus grande défaite de l'impérialisme américain depuis la guerre du Viêt-Nam. Cela, l'administration Trump ne l'a pas pardonné à l'Iran, qui, aux côtés la Russie comme acteur principal du conflit, l'Iran a également joué un rôle déterminant lors de la destruction des adversaires d'inspiration islamiste du gouvernement syrien.

Puisqu'à la Maison Blanche l'irrationalité prédomine, il se pourrait que le président américain Donald Trump fasse bombarder l'Iran pour gagner les prochaines élections du Congrès, comme le pense *Josef Braml*, spécialiste des Etats-Unis de la *Deutschen Gesellschaft für Auswärtige Politik (DGPA)*.¹⁸

Une solution est possible, mais est-elle souhaitée?

Le gouvernement iranien et le guide spirituel de l'Iran, *l'ayatollah Chatami*, ont de nouveau soumis aux Etats-Unis et à Israël des propositions de paix, que ces deux parties refusent jusqu'à maintenant catégoriquement.

La communauté internationale doit contraindre les fauteurs-de-guerre à accepter

les propositions de paix de l'Iran et à s'asseoir à la table des négociations afin de résoudre les conflits.

(Traduction *Horizons et débats*)

¹ Eizenstat, Stuart. Discours devant le sous-comité pour la politique économique internationale, export et promotion économique du Foreign Relations Committee du Sénat, le 23/10/97, cité selon: Garnett, Sherman W. et al. *Der Kaspische Raum vor den Herausforderungen der Globalisierung*. [La zone de la Caspienne confrontée aux défis de la globalisation] Opladen 2001, p.54

² Brzezinski, Zbigniew. *Die einzige Weltmacht*. Weinheim 1997, p.203 [*Le grand échiquier. L'Amérique et le reste du monde*. Bayard 1997]

³ idem, p.16

⁴ idem, p.16

⁵ idem, p.64

⁶ idem, p.283

⁷ Barth, Peter. *Der Kaspische Raum zwischen Machtpolitik und Ökonomien*. [La zone de la Caspienne entre politique de force et intérêts pétroliers] Munich 1998, p.5

⁸ cf. Leyendecker, Hans. «Ich habe es versucht», in: *Süddeutsche Zeitung* du 25/9/06, p.2; Schmitt, Uwe. Bush veröffentlicht Teile des Geheimberichts über Terror. In: *Die Welt* du 28/9/06, p.7

⁹ cf. Hahn, Dorothea. Vergebliche Suche nach der «goldenen Brücke», in: TAZ, le 3-4/11/01. Après le 11-Septembre, l'adjoint de Colin Powell, Secrétaire d'Etat américain de l'époque, Richard Armitage a menacé le chef des services secrets pakistais, de «renvoyer son pays à l'âge de pierre sous les bombardements», si le gouvernement d'Islamabad ne collaborait pas avec les Etats-Unis. Matthias Rüb, Karzai et Musharraf streiten weiter. In: *Frankfurter Allgemeine Zeitung* du 28/9/06, p.9

¹⁰ cf. PT (Iran (Islamic Republic of)) un.org: Iran (Memento du 8 juillet 2012 – Archives du web – archive.is).

¹¹ cf. Gholam Reza Afkhami. *The life and times of the Shah*. University of California Press, 2009, p.354

¹² Von «Schurkenstaaten» zur «Achse des Bösen», in: *Stern*, 30/1/02. <https://www.stern.de/politik/ausland/george-w--bush-von--schurkenstaaten--zur--achse-des-boesen--3376168.html>

¹³ cf. Löwenstein, Stephan. «Ein Zeichen der Hoffnung für die ganze Welt», in: *Frankfurter Allgemeine Zeitung* du 14/7/16. www.faz.net/aktuell/politik/ausland/atomverhandlungen-im-iran-historisches-abkommen-13701607.html

¹⁴ Lüders, Michael. «USA wollen den Iran wirtschaftlich in die Kapitulation zwingen», *Deutschlandfunk*, 1/8/18, (Interview)

¹⁵ Jörges, Hans-Ulrich. Die Unterwerfung, in: *Stern*, 23/8/18, p.16

¹⁶ idem

¹⁷ idem

¹⁸ cf. Braml, Josef. Politikum, *WDR5*, 17/9/18 (Interview)

Mesures conservatoires de la CIJ concernant les sanctions américaines contre l'Iran

hd. De nouvelles sanctions américaines sont en vigueur contre l'Iran depuis le mois d'août 2018. La Cour internationale de Justice (CIJ), la Cour suprême des Nations Unies, a statué le 3 octobre dans une décision provisoire que les sanctions étaient partiellement irrecevables et a demandé leur levée immédiate. Sous le titre:

«III. Le risque de préjudices irréparables et l'urgence»,

la Cour déclare que «[...] de son point de vue, les mesures adoptées par les Etats-Unis sont susceptibles de mettre en danger la sécurité de l'aviation civile iranienne et la vie des passagers [...]. La Cour estime

en outre que les restrictions aux importations et aux achats nécessaires à des fins humanitaires, tels que les denrées alimentaires et médicaments, y compris les médicaments vitaux, les traitements à long terme ou préventifs et les équipements médicaux, risquent de nuire gravement à la santé et à la vie de personnes se trouvant sur le territoire iranien.»

«IV. Dispositif»

«Au terme de son ordonnance, 1) la Cour indique, à l'unanimité, que les Etats-Unis d'Amérique, conformément à leurs obligations au titre du *Traité d'amitié, de commerce et*

de droits consulaires conclu en 1955, doivent, par les moyens de leur choix, supprimer toute entrave aux mesures annoncées le 8 mai 2018 mises à la libre exportation vers le territoire de la République islamique d'Iran

- i) de médicaments et de matériel médical;
- ii) de denrées alimentaires et de produits agricoles; et
- iii) des pièces détachées, des équipements et des services connexes (notamment le service après-vente, l'entretien, les réparations et les inspections) nécessaires à la sécurité de l'aviation civile;

- 2) la Cour indique, à l'unanimité, que les Etats-Unis d'Amérique doivent veiller à ce que les permis et autorisations nécessaires soient accordés et à ce que les paiements et autres transferts de fonds ne soient soumis à aucune restriction dès lors qu'il s'agit de l'un des biens et services visés au point 1);
- 3) la Cour indique, à l'unanimité, que les deux Parties doivent s'abstenir de tout acte risquant d'aggraver ou d'étendre le différend dont la Cour est saisie ou d'en rendre la solution plus difficile.»

Source: Communiqué de presse de la Cour internationale de justice du 3/10/18

«Macédoine: l'élite dirigeante ...»

suite de la page 1

certes, 91% des votants ont répondu Oui, un résultat attendu puisqu'aucune force politique n'appelait à voter Non. En revanche, l'indicateur scruté par les partisans comme les adversaires de l'accord était bien entendu la participation. Or, avec à peine plus de 36% de votants, celle-ci s'est établie à un niveau encore bien plus faible que ne le craignaient les dirigeants européens.

Alors que moins d'un tiers des Macédoïens ont glissé un bulletin Oui, ces dirigeants ont réagi en usant de la méthode Coué – ou de la «vérité alternative» qu'on reproche souvent aux propos de *Donald Trump*. Zoran Zaev s'est ainsi réjoui que la «vaste majorité des citoyens aient choisi une Macédoine européenne». Le Commissaire européen chargé du voisinage, Johannes Hahn, a pour sa part salué le «large soutien» apporté à l'accord. Et

jusqu'au Secrétaire général de l'ONU, le Portugais Antonio Guterres, qui n'a pas hésité à affirmer: «Le fait qu'une majorité écrasante des votants ait soutenu l'accord est important».

Quant au Secrétaire général de l'OTAN, il a signé un communiqué commun avec sa consœur de l'UE pour exhorter les responsables politiques de Skopje à «prendre des décisions qui détermineront le sort de leur pays et de leur peuple pour de nombreuses générations à venir». Difficile d'imaginer une pression plus explicite.

Seul le président du Monténégro voisin a nuancé quelque peu la langue de bois officielle: «J'ai l'impression que l'enthousiasme pro-européen qui avait suivi la chute du mur de Berlin est en train de piétiner un peu». S'il y avait un concours d'euphémismes, *Milo Djukanovic* remporterait à coup sûr la coupe du monde.

Du coup, Zoran Zaev s'est empressé d'affirmer que la règle du quorum de 50% de partici-

pation ne s'appliquait pas dans ce cas, puisque le référendum n'était que consultatif. «Du reste, a-t-il martelé dans un style bruxello-thatchérien, «il n'y pas d'alternative».

Institutionnellement, la décision finale appartient désormais aux députés: ceux-ci doivent ratifier l'accord à la majorité des deux tiers – et cette fois, le vote n'est pas «consultatif». Or il manque dix sièges aux sociaux-démocrates et à leurs alliés pour franchir cette barre. Et leurs adversaires du VRMO-DPMNE vont évidemment se sentir encouragés par le résultat populaire à refuser leurs voix.

M. Zaev a menacé, en cas d'échec, au demeurant probable, de déclencher des élections anticipées d'ici la fin de l'année.

Conditionné par l'approbation du Parlement grec

En outre, l'entrée en vigueur de l'accord est aussi conditionnée par l'approbation du parle-

ment grec. Or, dans ce pays, les forces jouent que l'accord négocié par M. Tsipras constitue une trahison des intérêts hellènes non nombreuses, à droite, mais aussi chez beaucoup de citoyens de gauche. Et le partenaire gouvernemental de Syriza, le Parti des Grecs indépendants, est également opposé au compromis. Tous ces opposants se sentent confortés par le vote macédoïen.

Dès l'annonce des résultats, le chef du gouvernement grec a téléphoné à son homologue et voisin pour lui signifier qu'il «devrait poursuivre la mise en place de l'accord».

En juillet 2015, Alexis Tsipras avait lui-même appelé à un référendum anti-austérité qu'il avait largement emporté. Avant d'opérer une reddition mémorable en acceptant toutes les conditions austéritaires imposées par l'UE, à peine quelques semaines plus tard.

Source: <https://ruptures-presse.fr/actu/macedoine-referendum-zaev-tsipras-otan> du 3/10/18

Votations fédérales du 25 novembre 2018

Préserver le modèle d'Etat suisse

L'initiative populaire «Le droit suisse au lieu de juges étrangers» (initiative pour l'autodétermination)

par Marianne Wüthrich, docteur en droit

«La Constitution fédérale est la source suprême du droit de la Confédération suisse.» [...] Elle «est placée au-dessus du droit international et prime sur celui-ci, sous réserve des règles impératives du droit international.» C'est le cœur de l'initiative. Le reste de son contenu découle de ce principe (texte de l'initiative, cf. encadré).

En principe, dans la Suisse au système de la démocratie directe, où le peuple est le législateur suprême, cela est une évidence. Pourtant la politique, l'économie et les médias s'élèvent contre cette initiative: les raisons principales invoquées seraient une «atteinte aux droits de l'homme» et la transformation de la Suisse en un partenaire contractuel peu fiable.

Quel est le véritable objectif de l'initiative et comment doit-on interpréter ces objections? Par la suite, nous allons traiter ces deux questions.

L'initiative pour l'autodétermination n'exige rien de révolutionnaire, elle veut uniquement revenir à ce qui est déjà ancré dans la Constitution.

Objectif de l'initiative pour l'autodétermination

Les initiatives populaires adoptées dans les urnes par le peuple et les cantons sont incorporées dans la Constitution fédérale en tant que nouvelles normes juridiques. Elles doivent être mise en œuvre par le Parlement dans des lois correspondantes et par la suite appliquées par les tribunaux et l'administration. Cette mise en œuvre de la volonté populaire dans la loi et la pratique est de plus en plus souvent ouvertement refusée. La position juridique du peuple suisse en tant que souverain et autorité suprême de l'Etat, est aussi de plus en plus remise en question de manière agressive dans de nombreux médias. L'initiative pour l'autodétermination a été lancée pour obliger les autorités suisses à accepter que la démocratie directe soit et reste la pierre angulaire de la structure étatique suisse.

Par «droit international», placé en dessous des dispositions constitutionnelles, on entend des accords internationaux tels que l'accord



Votation sur l'EEE en 1992. – «Parce que l'électorat perturbe les projets de la classe politique et des grandes entreprises internationales, on installe un tapis de propagande constante contre toute tentative visant à empêcher l'ouverture illimitée de la Suisse et à préserver sa souveraineté et sa démocratie directe.» (photo keystone)

sur la libre circulation des personnes avec l'UE ou la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) ou son interprétation excessive par la Cour européenne des droits de l'homme. Le Conseil fédéral, le Parlement et le Tribunal fédéral ne devraient plus pouvoir ignorer les articles constitutionnels acceptés par le peuple souverain, tels que l'expulsion des étrangers criminels ou le contrôle de l'immigration, simplement parce que leur application ne convient pas aux juges de Strasbourg ou à la Commission européenne. L'initiative va également à l'encontre de l'accord-cadre institutionnel prévu: son intention de transposer le futur droit communautaire en droit suisse en contournant le peuple souverain viole le principe fondamental de notre Constitution basée sur la démocratie directe. Car cela paralyserait le droit d'initiative et de référendum dans de nombreux domaines.

Pourquoi cette contre-campagne massive? Souvenirs du Non à l'EEE en 1992

Il est étonnant de voir quelles terribles conséquences les opposants profèrent pour le cas

où l'initiative pour l'autodétermination serait adoptée. Vous souvenez-vous de la votation de 1992, lorsque le peuple suisse a rejeté l'adhésion à l'EEE? L'économie suisse s'effondrera, avaient averti les militants pour l'adhésion à l'UE (le conseiller fédéral Adolf Ogi avait salué l'EEE comme un «camp d'entraînement» pour l'adhésion à l'UE). Mais ces sombres prophéties ne se sont pas réalisées. Au contraire, la Suisse fait mieux que la plupart des pays européens, non seulement grâce aux accords bilatéraux, mais parce que, malgré de nombreux compromis sur sa souveraineté, elle est toujours et encore beaucoup plus indépendante que les autres pays. Cela est dû notamment à la démocratie directe – réalité qui ne convient pas à tout le monde. Parce que l'électorat perturbe les projets de la classe politique et des grandes entreprises internationales, on installe un tapis de propagande constante contre toute tentative visant à empêcher l'ouverture illimitée de la Suisse et à préserver sa souveraineté et sa démocratie directe.

Il faut toujours être conscient de ces antécédents quand on lit les déclarations trompeuses, voir parfois scandaleuses des opposants à l'initiative pour l'autodétermination.

Au Conseil national, une intervenante n'a pas hésité à exprimer son dédain de la démocratie directe: «L'UDC exige que ses initiatives soient mises en œuvre, même si elles violent les normes internationales et les droits de l'homme. C'est l'équivalent d'une dictature populaire.» (Martina Munz). Et Cédric Wermuth fait même une comparaison avec la terreur de Robespierre, justifiée par ce dernier en affirmant «qu'il est fondé démocratiquement par la majorité de la population [...]». Cela est exactement l'esprit émanant de l'initiative pour l'autodétermination.» (Procès-verbal du Conseil national du 6/6/18)

Soyons contents que ces prétendus «représentants du peuple» ne soient pas autorisés à invalider une initiative populaire au seul motif de la défense d'une opinion différente des auteurs de celle-ci!

Le Conseil fédéral s'exprime plus modérément, mais vise également à affaiblir la démocratie directe: «Ce qui est clair, c'est que l'initiative remettra constamment en question les engagements internationaux de la Suisse. Dès qu'une contradiction apparaîtra entre une disposition constitutionnelle et un traité international, la Suisse sera obligée de renégocier le traité et, au besoin, de le dénoncer. [...] L'initiative restreint par ailleurs la marge de manœuvre dont disposent le Conseil fédéral et le Parlement pour mettre en œuvre des dispositions constitutionnelles contraires au droit international. La recherche pragmatique de solutions disposant d'un large soutien [...] ne serait plus possible.» (Communiqué de presse du Conseil fédéral du 5/7/17)

Le Conseil fédéral fait ainsi demi-tour. Oui, il a le devoir de renégocier les traités contraires à la Constitution (ou, pour le dire moins dramatiquement: de faire une réserve ou de proposer un protocole additionnel). L'initiative s'oppose justement en particulier aux «solutions pragmatiques» choisies pour contourner la volonté du peuple, comme la loi sur l'article constitutionnel «gestion de l'immigration» rédigé par le Conseil fédéral et le Parlement sous la pression de la Commission européenne. Par contre, le fait d'accuser les auteurs de l'initiative de vouloir remettre en question tous les accords avec l'étranger est carrément absurde.

L'initiative pour l'autodétermination met fin à l'«ouverture de la Suisse» vers l'UE

L'initiative serait hostile à l'économie, pouvait-on entendre au Parlement (par exemple au Conseil des Etats selon le communiqué de l'ats du 13 mars). Mais également plus concrètement sur la «plate-forme de politique européenne» de swissmem: «plus de 600 accords économiques seraient en danger» – on ne peut guère être plus stupide! Comme si les auteurs de l'initiative voulaient démanteler la place économique – alors que les électeurs font pleinement partie de l'économie en tant qu'entrepreneurs et employés ou travailleurs! La raison pour laquelle les adeptes de l'UE sont si nerveux est facile à comprendre: «Cette votation sera décisive pour les prochains scrutins au sujet de la politique européenne: la Suisse restera-t-elle sur la voie bilatérale [donc la conclusion prévue de l'accord-cadre anti-démocratique, mw.] ou vaudra-t-elle se détourner de l'Europe?» (swissmem)

Comme si les Suisses voulaient «se détourner de l'Europe»! Notre pays est situé au centre de l'Europe et a toujours été économiquement et culturellement lié avec nos pays voisins, les autres peuples d'Europe et du

Suite page 4

Courrier  des lecteurs

La journée commémorative du Non – une fête nationale grecque

Pour nous autres Suisses d'aujourd'hui qui avons aboli l'armée exigée par la Constitution et capable d'empêcher la guerre ainsi que pour tous les jeunes se dérobant au service militaire, la raison de la «Journée commémorative du Non» des Grecs doit être totalement incompréhensible.

Cette Journée nationale commémorative célébrée le 28 octobre avec son nom bizarre commémore ce jour de l'an 1941 lorsqu'à trois heures du matin, l'ambassadeur italien arriva dans la résidence du ministre-président grec Metaxas. Il lui soumit un ultimatum, exigeant des droits d'occupation et de passage pour les armées allemandes et italiennes; en cas de refus, ce serait la guerre. Le ministre-président de la Grèce à l'époque extrêmement pauvre, répondit: «Alors, c'est la guerre.» Au cours de cette même matinée, le peuple grec très fier scanda lors de manifestations de masse dans les rues: «Ochi! Ochi! Ochi!» «Non! Non! Non!» à la soumission.

Entretemps, une grande armée prête dans l'Albanie occupée par les Italiens avait déjà lancé l'attaque. Mais les Grecs combattirent sans hésiter et repoussèrent les Italiens au loin à l'intérieur de l'Albanie. Le dictateur italien Mussolini ne voulut pas encaisser cette ignominie, se mit à la tête de 17 divisions italiennes et commença une nouvelle offensive. Elle fut rapidement arrêtée par les Grecs loin à l'intérieur de l'Albanie. Le front s'immobilisa pendant des mois.

Entretemps Hitler avait terminé le déploiement de la Wehrmacht contre l'Union sovié-

tique. Il devait absolument occuper Moscou avant l'irruption de l'hiver, mais il ne pouvait pas accepter qu'il y ait dans le dos des Allemands un pays avec une armée ennemie, où les alliés auraient pu atterrir et attaquer de là-bas. Par conséquent, il dut déployer contre la Grèce l'armée allemande en attente en Bulgarie. La Wehrmacht attaqua par derrière en passant par Thessaloniki, en même temps que l'Italie attaqua à partir de l'Albanie. Ainsi la Grèce dut tout de même capituler le 23 avril 1941, six mois après le début des attaques. Cela retarda l'attaque allemande contre l'Union soviétique de six semaines, suite à quoi les Allemands furent surpris par l'hiver russe sans y être préparés. Face à l'Armée rouge, la Wehrmacht fut ainsi confrontée à sa première défaite catastrophique. Près de Moscou, elle perdit des centaines de milliers de soldats, dont environ 100 000 personnes mortes de froid ou de personnes grièvement blessées avec des membres gelés, 2800 de ses 3400 blindés, et tout le reste du matériel lourd (environ 35 000 camions)

Grâce à la longue résistance grecque, la défaite de l'Allemagne commença devant les portes de Moscou. Ce n'est donc pas étonnant que le Premier ministre britannique Winston Churchill ait dit en 1941: «Dès maintenant, nous ne dirons plus que les Grecs combattent comme des héros, mais que les héros combattent comme les Grecs.» Qu'aurait-il dit au sujet de nous autres Suisses d'aujourd'hui?

Gotthard Frick, Bottmingen

Initiative populaire «Le droit suisse au lieu de juges étrangers»

La Constitution est modifiée comme suit:

Art. 5, al. 1 et 4

¹ Le droit est la base et la limite de l'activité de l'Etat. La Constitution fédérale est la source suprême du droit de la Confédération suisse.

⁴ La Confédération et les cantons respectent le droit international. La Constitution fédérale est placée au-dessus du droit international et prime sur celui-ci, sous réserve des règles impératives du droit international.

Art. 56a Obligations de droit international

¹ La Confédération et les cantons ne contractent aucune obligation de droit international qui soit en conflit avec la Constitution fédérale.

² En cas de conflit d'obligations, ils veillent à ce que les obligations de droit international soient adaptées aux dispositions constitutionnelles, au besoin en dénonçant les traités internationaux concernés.

³ Les règles impératives du droit international sont réservées.

Art. 190 Droit applicable

Le Tribunal fédéral et les autres autorités sont tenus d'appliquer les lois fédérales et les traités internationaux dont l'arrêté d'approbation a été sujet ou soumis au référendum.

Art. 197, ch. 12

¹² Disposition transitoire ad art. 5, al. 1 et 4 (Principes de l'activité de l'Etat régi par le droit), art. 56a (Obligations de droit international) et art. 190 (Droit applicable)

A compter de leur acceptation par le peuple et les cantons, les art. 5, al. 1 et 4, 56a et 190 s'appliquent à toutes les dispositions actuelles et futures de la Constitution fédérale et à toutes les obligations de droit international actuelles et futures de la Confédération et des cantons.

«L'UE se comporte comme une agence chargée de défendre des intérêts globaux financiers et de pouvoir»

par Dieter Sprock

L'UE aime son rôle de défenseur de la liberté. Elle ne se lasse jamais de vanter ses quatre «libertés fondamentales» comme fondement de sa «communauté de valeurs» et de la démocratie en général. La libre circulation des biens, des personnes, des services et des capitaux est le meilleur moyen d'atteindre la prospérité, la liberté et la démocratie partout dans le monde, aucun Etat ne doit protéger le «libre-échange» de la concurrence étrangère par des lois et des mesures visant à protéger sa propre économie, et il n'y a aucune alternative à cela, tel est leur credo! Mais à qui profitent réellement ces libertés? Et à qui ressemble la réalité aujourd'hui?

L'accord sur l'électricité entre la Suisse et l'UE – un exemple

Pour illustrer la réalité, un exemple émanant du domaine du commerce de l'électricité est approprié: l'électricité pouvait être échangée librement en Europe jusqu'en 2009. En 1951, des responsables des exploitants de centrales électriques et des délégués des ministères de sept pays européens se sont réunis pour former l'*Union pour la coordination de la production et du transport de l'électricité* (UCPTE). «Bien avant que l'on ait cru devoir diriger l'Europe de façon centraliste depuis Bruxelles, l'UCPTE a visé et réalisé le regroupement des réseaux électriques européens en un réseau interconnecté dans

«Après la prise de contrôle par Bruxelles, le marché de l'électricité dans l'UE a été «libéralisé»; il a été «libéré» des réglementations étatiques puis ouvert aux marchés financiers internationaux. «Le commerce de l'électricité en expansion est entretemps tout aussi discrédité que les marchés financiers.»»

le cadre d'une coopération libre et volontaire sous les aspects de fiabilité, de sécurité et de rentabilité de l'approvisionnement électrique», a écrit *Ernst Pauli* dans *Horizons et débats* n° 16 du 6/5/2013. Le travail était porté par un sérieux sens de la responsabilité, une confiance mutuelle et une coopération, sans recherche du profit et il était exempt de contraintes politiques.

Après la prise de contrôle par Bruxelles, le marché de l'électricité dans l'UE a été «libéralisé»; il a été «libéré» des réglementations étatiques puis ouvert aux marchés financiers internationaux. «Le commerce de l'électricité en expansion est entretemps tout aussi discrédité que les marchés financiers», écrit *Pauli*. Le volume d'électricité «commercialisée» est 10 fois plus élevé que la quantité de l'électricité physiquement disponible. «Selon la progression de l'ouverture du marché, un kilowattheure change de mains jusqu'à dix fois lors de sa transition de la production au

consommateur final en passant par le transport. Les banques, les fonds spéculatifs et d'autres concurrents extérieurs à l'industrie se lancent de plus en plus dans le secteur de l'électricité.»

Actuellement, l'UE subordonne la conclusion d'un accord sur l'électricité avec la Suisse à la signature d'un accord-cadre institutionnel par lequel la Suisse s'engagerait à adopter automatiquement la législation européenne actuelle et future. Une telle exigence est non seulement antidémocratique, mais aussi incompatible avec la Constitution fédérale suisse.

L'accord sur l'électricité sert exclusivement à ouvrir le marché suisse de l'électricité aux fournisseurs internationaux et non à garantir l'approvisionnement en électricité. Au contraire, le droit de l'UE permet aux investisseurs de toutes sortes d'acheter et de fermer en Suisse de petites centrales électriques régionales cofinancées par les cantons et les com-

munes, ce qui accroîtrait considérablement la dépendance du pays face à l'étranger. Pour garantir la sécurité de l'approvisionnement en électricité il nous faut des spécialistes – techniciens et ingénieurs – et non des contrats «léonins» à motivation politique.

Promesse et réalité

L'UE se comporte comme une agence chargée de défendre des intérêts globaux dans les domaines de la finance et du pouvoir. Toute personne ou groupe exprimant des critiques est dénigré comme opposant à la liberté et à la démocratie et, en règle générale, catalogué d'extrémiste de droite. Les pays osant s'écarter de la voie strictement néolibérale sont soumis à des sanctions. La liberté s'arrête là où la liberté des marchés financiers pourrait être entravée.

La prospérité promise se limite aux pays riches, et même là, l'écart entre les riches et les pauvres se creuse constamment.

La démocratie souffre de l'intolérance des bureaucrates administratifs d'option néolibérale, fortement soutenus dans leur intolérance par les médias et les marchés financiers.

La bonne nouvelle

L'ordre mondial néolibéral a été créé par des êtres humains et peut donc aussi être modifié par eux. Il n'est pas sans alternative. •

(Traduction *Horizons et débats*)

«Préserver le modèle d'Etat suisse»

suite de la page 3

monde. Mais nous voulons contrôler nous-mêmes le sort de notre pays, correspondant à ce qui est défini dans la Constitution fédérale. C'est précisément ce qu'exige l'initiative d'autodétermination: elle ne veut pas d'«ouverture de la Suisse» au détriment des droits politiques des citoyens. Elle demande aux membres du Conseil fédéral de ne pas oublier de quel côté de la table ils se trouvent lors des négociations avec l'UE. De la part des parlementaires fédéraux, elle exige de ne pas se laisser guider par Bruxelles dans leurs activités législatives. Des juges du Tribunal fédéral, elle exige de se sentir en premier lieu obligés face à la Constitution fédérale et de rester indépendants de Bruxelles et Strasbourg lors de leurs prises de décisions juridiques.

Sécurité juridique pour qui?

L'initiative montre une voie praticable pour préserver non seulement la démocratie directe, mais aussi la stabilité et la sécurité juridique. Il est étonnant que certaines personnes pensent toujours et encore que la soumission au droit communautaire apporte davantage de sécurité juridique – alors que nous avons déjà vu à plusieurs reprises que Bruxelles prend des sanctions contraaires aux accords bilatéraux et totalement arbitraires contre la Suisse, lorsque nous émettons à haute voix le désir de négocier un nouvel arrangement.

Ou bien les directions des grandes entreprises à vocation internationale – souvent peu familiarisées avec la Constitution suisse et la démocratie directe – pensent-elles à une autre «sécurité juridique»? Une intégration plus étroite dans un système juridique dicté par les Etats-Unis, l'OCDE et l'UE? Entre partenaires égaux – et la Suisse ferait bien d'agir sur le même pied d'égalité avec les autres Etats ou groupes d'Etats – il doit être possible d'être actif dans les relations internationales tout en préservant son propre système juridique. C'est ce que l'initiative veut récupérer.

Pas d'attaque contre la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) ...

La matraquage idéologique dans les deux Chambres fédérales était carrément grotesque par l'affirmation de la remise en question de la garantie des droits de l'homme par l'initiative. Au Conseil national, elle a même été rebaptisée «Initiative contre les droits de l'homme» (communiqué de l'ats du 30 mai). Il y a un an déjà, le Conseil fédéral avait affirmé que l'adoption de cette initiative pourrait «conduire à une situation dans laquelle la Suisse ne pourrait plus appliquer

«La Suisse garantit depuis longtemps les droits de l'homme et les droits fondamentaux dans sa Constitution. L'initiative pour l'autodétermination n'a rien à voir avec une attaque contre ces derniers, bien au contraire. L'objectif de l'initiative pour l'autodétermination est de protéger ces droits par des juges suisses qui, contrairement aux juges de Strasbourg ou de Luxembourg, connaissent la situation suisse et l'importance de notre ordre démocratique.»

de manière permanente et systématique les dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH)» et qu'elle pourrait donc être exclue du *Conseil de l'Europe* (communiqué de presse du 6/7/17).

On pourrait presque penser qu'avant la ratification de la CEDH par la Suisse en 1974, les droits de l'homme étaient inconnus en Suisse. Les auteurs de l'initiative s'y opposent en disant: «La Suisse garantit depuis longtemps les droits de l'homme et les droits fondamentaux dans sa Constitution. L'initiative pour l'autodétermination n'a rien à voir avec une attaque contre ces derniers, bien au contraire. L'objectif de l'initiative pour l'autodétermination est de protéger ces droits par des juges suisses qui, contrairement aux juges de Strasbourg ou de Luxembourg, connaissent la situation suisse et l'importance de notre ordre démocratique. On oublie volontiers que tous les droits de l'homme consacrés par le droit international sont inscrits dans la Constitution fédérale suisse sous l'expression «droits fondamentaux» [...]» (*Argumentaire de l'initiative populaire «Le droit suisse au lieu de juges étrangers»* [«Initiative pour l'autodétermination»] du 10 mars 2015)

La CEDH a été adoptée à la suite des atrocités de la Seconde Guerre mondiale comme lien entre les anciens Etats de guerre et pour garantir mutuellement les droits de l'homme les plus fondamentaux si terriblement ignorés. Pour la Suisse, la garantie des droits fondamentaux mentionnés dans la CEDH était si évidente que l'adhésion était davantage considérée comme une expression de solidarité avec les autres Etats européens et n'était donc pas soumise au référendum. Aucun Suisse ne s'est jamais opposé ou ne s'oppose actuellement à la CEDH. Les auteurs de l'initiative ne cherchent pas à dénoncer la CEDH parce qu'ils n'ont rien contre son catalogue de droits fondamentaux. Ils veulent uniquement négocier une réserve sous forme d'un nouveau protocole additionnel (il existe déjà de nombreux amendements, réserves et protocoles additionnels à la CEDH). Il est bien probable que d'autres pays y participeront volontiers.

... mais une opposition ferme à l'ingérence de la Cour européenne des droits de l'homme

En 1998, le droit de recours des Etats a été élargi – également sans droit de référendum – à tout personne individuelle contre un Etat membre et on a créé à Strasbourg la «Cour européenne des droits de l'homme» en tant que Cour permanente. Depuis lors, le nombre de plaintes a augmenté de façon exponentielle. Des dizaines de milliers de cas sont actuellement en attente. L'interprétation des droits individuels de la CEDH par une chambre de juges de différents Etats européens sans connaissance de l'Etat accusé et de sa culture juridique aboutit très souvent à des résultats choquants. La décision de suppression des crucifix contre l'Italie est largement connue, décision selon laquelle il devait être interdit dans toutes les écoles italiennes d'avoir un crucifix au mur – soi-disant pour protéger la liberté de religion (art. 9 CEDH). Après une tempête de protestations dans l'Italie catholique et le clair refus du gouvernement de Rome d'appliquer le verdict, la Cour est revenue sur sa décision.

Il existe également un certain nombre de décisions irréalistes à l'encontre de la Suisse. Le fait que l'une des 47 juges soit une Suisse ne nous est guère utile, car elle prend souvent le parti de la «victime». En règle générale, la Suisse doit également payer les frais de justice et d'avocat en cas de rejet d'une plainte, si le plaignant est sans ressources ou requérant d'asile. Certains arrêts concernent l'expulsion de criminels étrangers, dont le droit au respect de la vie privée et familiale (art. 8 CEDH) est protégé par la Cour, même s'ils ne mènent pas de vie familiale stable en Suisse et sont à la charge de l'aide sociale (par exemple l'arrêt du 16/4/13). Lorsque la «Cour européenne des droits de l'homme» a condamné la Suisse pour violation de la liberté d'association, même les juges fédéraux suisses ont exprimé leur incompréhension: les autorités genevoises avaient dissous une association dont l'activité illicite était de squatter des maisons. Cette mesure stricte et lourde de consé-

quences financières pour les squatters avait remis en question la liberté d'association dans sa substance (arrêt du 11/10/11)! Selon la Cour des «droits de l'homme» de Strasbourg, la protection de la vie privée inclut également le droit des citoyens à une réglementation étatique claire sur l'aide au suicide (arrêt du 14/5/13). Une décision particulièrement choquante: une protection des droits fondamentaux digne de ce nom doit avant tout protéger la vie et non la mort!

Voilà quelques exemples d'une jurisprudence hors sol. Les tribunaux nationaux (et pas seulement en Suisse!) sont beaucoup plus aptes à juger où la protection des droits de l'homme d'un citoyen doit être garantie envers l'Etat et où ce n'est pas adéquat. Finalement, il est intéressant de noter que l'UE s'oppose depuis plusieurs années à l'adhésion à la CEDH, parce qu'il serait contraire à l'autonomie du droit de l'Union que la Cour de Strasbourg soit placée au-dessus de la Cour suprême de l'UE, la CJCE, et pourrait réexaminer ses arrêts avec effet contraignant. (<http://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?docid=160882&mode=req&pageIn dex=1&dir=&occ=1&part=1&text=&doclang=DE&cid=43606>).

C'est précisément le point de vue de l'initiative pour l'autodétermination: il est contraire à l'autonomie du droit suisse qu'un tribunal étranger puisse juger les décisions du Tribunal fédéral avec effet contraignant. •

Horizons et débats

Bimensuel favorisant la pensée indépendante,
l'éthique et la responsabilité

Pour le respect et la promotion du droit international,
du droit humanitaire et des droits humains

Editeur
Coopérative Zeit-Fragen

Rédacteur en chef
Jean-Paul Vuilleumier

Rédaction et administration
Case postale, CH-8000 Zurich
Tél. +41 44 350 65 50
Fax +41 44 350 65 51

hd@zeit-fragen.ch
www.horizons-et-debats.ch

CCP 87-748485-6
IBAN: CH640900000877484856
BIC: POFICHBEXXX

Imprimerie
Nüssli, Mellingen

Abonnement annuel 168.– frs/ 108.– euros

ISSN 1662 – 4599

© 2018 Editions Zeit-Fragen pour tous les textes et les illustrations.
Reproduction d'illustrations, de textes entiers et d'extraits importants uniquement avec la permission de la rédaction; reproduction d'extraits courts et de citations avec indication de la source «Horizons et débats, Zurich».

Crise en Allemagne: nécessité de la primauté du droit constitutionnel sur la propagande politique

par Karl Müller

De nombreux Allemands pensent connaître la première des priorités politiques, à savoir la «lutte contre la droite» [«Kampf gegen rechts»]. Ils sont convaincus de la nécessité actuelle de «se dresser» contre la droite – afin d'éviter une nouvelle prise du pouvoir par les «nazis» et permettre ainsi à l'Allemagne de rester un pays «libéral» et «cosmopolite». La «droite» actuelle, pensent-ils – et ils l'ont également lu et vu dans les médias et l'ont entendu de la bouche des politiciens –, descend directement des nationaux-socialistes du siècle dernier.

Donc, dans la «lutte contre la droite», presque tout est permis: diffamation, l'exclusion sociale, les dommages matériels et les dommages corporels.

«De droite» – un terme de combat politique

Mais ils ne savent apparemment pas que le terme «de droite» est devenu un terme de combat politique, notamment en Allemagne. Il n'y a presque plus personne qui se dit être «de droite», car à l'heure actuelle cela éveille immédiatement une association mentale avec les nationaux-socialistes allemands. En réalité, l'origine du mot est complètement différente. Le terme remonte à la répartition des places dans l'Assemblée nationale française de 1814. Vu du front, à droite, se trouvaient les forces politiques «engagées en faveur de la préservation des conditions politiques et sociales actuelles». Cela est l'explication donnée en 2011 par l'Agence fédérale allemande pour l'éducation civique.

La Seconde Guerre mondiale n'était pas une guerre nationale

Il n'est pas nécessaire d'avoir des opinions identiques à ces forces politiques, représentées par les conservateurs, mais elles n'ont rien à voir avec celles des nationaux-socialistes en Allemagne et des fascistes en Italie. Cela vaut également pour ceux qui s'engagent en faveur de la préservation des États-nations européens et de la reconquête de leur souveraineté. Eux aussi ont un tout autre programme que les fascistes et les nationaux-socialistes.

Les fascistes italiens rêvaient d'une résurrection de l'Empire romain. Ils étaient des impérialistes. Les nationaux-socialistes n'étaient pas des amis des États-nations souverains. Beaucoup d'entre eux affichaient bien des pensées pangermanistes soutenues par la politique d'Hitler au cours des premières années. Mais les nationaux-socialistes d'Hitler étaient avant tout racistes et impérialistes.

Hitler rêvait d'une Europe unie sous ses ordres. Pour lui, la race supérieure aryenne n'existait pas uniquement en Allemagne, mais également à l'Est. Car, après l'asservissement des nations et des peuples européens précédemment souverains, il aspirait à conquérir un «espace de vie» à l'Est. En 1943, dans un tract du groupe de résistance «La Rose blanche», on pouvait lire: «Que nous enseignent l'issue de la guerre, qui n'a jamais été nationale? L'idée impérialiste du pouvoir, indépendamment d'où elle survient, doit être éliminée pour toujours.»

Que dit la Loi fondamentale allemande?

La Loi fondamentale allemande ne connaît pas les termes politiques de droite et de gauche. Mais elle connaît les termes de la «fidélité à la constitution» (art. 5 al. 3), l'«ordre constitutionnel» (art. 9 al. 2), l'«ordre constitutionnel libéral et démocratique» (art. 18 et art. 21 al. 2). La Loi fondamentale elle-même ne définit pas explicitement ce que l'on entend par «ordre constitutionnel libéral et démocratique». Mais la Cour constitutionnelle fédérale en a élaboré sa conception au début des années 1950 lorsqu'il s'agissait de savoir si deux partis étaient inconstitutionnels et devaient être interdits. Elle a défini l'ordre constitutionnel libéral et démocratique comme suit:

«Un ordre constitutionnel libéral et démocratique au sens de l'article 21 de la Loi fondamentale est un ordre qui, en excluant tout pouvoir violent et arbitraire, représente un

Episodes allemands

#WirSindmehr?

km. Début septembre 2018, sous le logo #WirSindmehr [#Nous-sommes-plus-nombreux], plusieurs dizaines de milliers de personnes, principalement des jeunes, se sont rassemblées à Chemnitz pour écouter des discours et des performances musicales – à bien des égards plutôt insipides ou violents –, prétendant ainsi donner un signal fort contre l'extrémisme de droite en Allemagne. Le président fédéral allemand Frank Walter Steinmeier avait recommandé cet événement, et certains ont peut-être pensé qu'il s'agissait d'une erreur. Mais ce n'était pas le cas. Sous le logo #WirSindmehr, des événements, dont la qualité politique est très douteuse, ont lieu dans diverses villes allemandes, organisés et financés par de nombreuses organisations et institutions publiques – est-ce légal? Une telle manifestation a, par exemple, eu lieu le 5 octobre 2018 dans la ville de Constance, dans le sud

du Bade-Wurtemberg. Le maire de la ville Uli Burchardt (CDU) a parrainé l'événement. L'«Alliance» comprenait la CDU locale, le FDP, le SPD, Bündnis 90/Die Grünen, Die Linke, Freie Wähler, le DGB, IG Metall et Verdi, Amnesty International et l'Evangelische Kirchenbezirk, l'Université de Constance et, pour finir, «Pulse of Europe», une organisation diffusant dans tous les pays membres de la publicité pour l'UE.

S'engager en faveur «de la démocratie et de l'Etat de droit, de l'humanité et de la solidarité», comme le propose l'appel à la manifestation de Constance, est certainement une bonne chose. Mais le fait de peindre en même temps le diable au mur en mettant en garde contre une imminente prise de pouvoir de l'extrême droite en y mélangeant l'AfD, ressemble plus à de la propagande politique – et on est en droit de se demander: à quoi bon?

Maintenant, nous savons ce qu'est le populisme

Bertolt Brecht, à l'origine un ami de la RDA, rédigea après le 17 juin 1953 un poème devenu célèbre:

La solution
Après l'insurrection du 17 juin,
Le secrétaire de l'Union des écrivains
Fit distribuer des tracts dans l'allée Staline.
Le peuple, y lisait-on, a par sa faute
Perdu la confiance du gouvernement
Et ce n'est qu'en redoublant d'efforts
Qu'il pourra la regagner. Ne serait-il pas
Plus simple alors pour le gouvernement
De dissoudre le peuple
Et d'en élire un autre?

65 ans plus tard, la Fondation Bertelsmann et le Wissenschaftszentrum Berlin ont publié en allemand une étude de près de 100 pages intitulée «Baromètre du populisme 2018: attitudes populistes des électeurs et des non-votants en Allemagne 2018».

Les médias se sont inquiétés suite à l'information que plus de 30% des Allemands interrogés seraient enclins au populisme – avec une tendance à la hausse.

La page 18 de l'étude fournit une réponse compacte à la question de déterminer à partir de quel moment une personne est reconnue comme adhérant à des pensées populistes. C'est lorsqu'elle est entièrement ou plutôt d'accord avec toutes les déclarations suivantes:

«La «lutte contre la droite» vise le centre bourgeois»

Kristina Schröder (CDU), de 2009 à 2013 ministre fédérale allemande de la Famille, des Personnes âgées, de la Femme et de la Jeunesse, a examiné de manière critique la «lutte contre la droite» dans un long article pour le journal «Die Welt» du 24 août 2018. L'article s'intitule: «La «lutte contre la droite» vise le centre bourgeois». Elle écrit entre autres:

«La gauche a élargi le débat sur l'extrémisme de droite. Avec le soutien de l'Etat, tout ce qui n'est pas à gauche est combattu – l'extrémisme de gauche est banalisé. Le consensus antitotalitaire est détruit et la CDU doit prendre une décision. [...]

La lutte contre l'extrémisme de droite est devenue la «lutte contre la droite».

- Les citoyens sont souvent d'accord entre eux, mais les politiciens poursuivent des objectifs très différents.
- Je préférerais être représenté politiquement par un simple citoyen plutôt que par un politicien.
- Les partis ne recherchent que les voix des électeurs, leurs opinions ne les intéressent pas.
- Les différences politiques entre les citoyens et les politiciens sont plus grandes que les différences entre les citoyens.
- Les questions importantes ne devraient pas être tranchées par les parlements, mais par des votations populaires (référendums).
- Les politiciens du Bundestag devraient toujours suivre la volonté des citoyens.
- En principe, les citoyens allemands s'accordent sur ce qui doit se faire au niveau politique.
- Ce qu'on appelle «compromis» en politique n'est en réalité rien d'autre qu'une trahison de ses propres principes.

Ainsi, chacun peut donc vérifier s'il est populiste ou non.

Mais il se peut que certaines personnes voient un lien entre «la lutte contre le populisme» officielle et le poème de Bertolt Brecht.

Quiconque pense que seule la paresse linguistique est à l'œuvre est fort naïf. Pour beaucoup des personnes s'engageant dans ce combat avec des soutiens étatiques, le vrai but est de combattre tout ce qui n'est pas de gauche. La vieille thèse des soixante-huitards, selon laquelle la société capitaliste est au minimum préfasciste revient à la surface. [...]

La «lutte contre la droite» est donc à prendre au pied de la lettre: il s'agit de stigmatiser comme étant illégitime dans le discours démocratique, des convictions politiques, avec lesquelles même une bonne partie des partisans de l'Union du Centre est probablement d'accord. Donc, le pluralisme des opinions politiques se réduit de plus en plus au domaine de la gauche.»

pouvoir conforme aux exigences de l'Etat de droit fondé sur l'autodétermination du peuple conformément à la volonté de la majorité, sur la liberté et l'égalité. Les principes fondamentaux de cet ordre comprennent, au minimum, le respect des droits de l'homme tels qu'ils sont définis dans la Loi fondamentale, en particulier le droit de la personne à la vie

et au libre développement, la souveraineté du peuple, la séparation des pouvoirs, la responsabilité du gouvernement, la légalité de l'administration, l'indépendance des tribunaux, le principe du multipartisme et l'égalité – pour tous les partis politiques – des chances à la formation et l'exercice constitutionnel d'une opposition.» (BVerfGE 2, 1 [Ls. 2, 12 f.]

Il s'agit essentiellement des principes de base pouvant être tirés des articles 1 et 20 de la Loi fondamentale, c'est-à-dire des principes de base assortis d'une «clause d'éternité» dans la Loi fondamentale elle-même. Seule la revendication de l'égalité des chances pour tous les partis politiques et le droit à l'opposition va au-delà de ces deux articles.

Démocratie vigilante contre tous les efforts anticonstitutionnels

Là non plus, il n'est pas question de droite et de gauche, ni d'extrême droite ou d'extrême gauche. Ici, on a formulé des limites auxquelles toutes les forces politiques doivent accepter de se confronter, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du Parlement. La Constitution allemande est celle d'une démocratie vigilante. Les objectifs politiques anticonstitutionnels et plus encore toute politique anticonstitutionnelle ne doivent pas rester sans conséquences – qu'elles soient le fait d'extrémistes de droite, d'extrémistes de gauche ou de toutes autres forces politiques. Il faut les remettre à leur place. Mais cela a-t-il un lien avec l'actuelle «lutte contre la droite»?

Cela n'a rien à voir avec l'«Antifa»

Le fait que le mouvement «Antifa» allemand ait écrit la «lutte contre la droite» sur ses drapeaux n'est pas nouveau. Elle le fait depuis de nombreuses années et n'a aujourd'hui que peu à voir avec une véritable prévention des aspirations fascistes. De nombreux extrémistes de gauche s'y retrouvent, certains d'entre eux des jeunes tragiquement délaissés. Mais le mouvement «Antifa» a des stimuli, également financiers, depuis que la «lutte contre la droite» est devenue la politique du gouvernement allemand. Cette politique s'étend jusqu'aux États-Unis à Madeleine Albright, qui elle aussi met en garde contre un nouveau fascisme.

A l'heure actuelle, on invoque la «lutte contre la droite» pour harceler des citoyens innocents: parce qu'ils ne sont pas d'accord avec le courant dominant des médias et de la politique et parce qu'ils ne prêchent pas l'internationalisme, mais défendent plutôt l'Etat constitutionnel libéral, démocratique et souverain. Récemment, le Deutschlandfunk en a donné un nouvel exemple: dans un commentaire de l'après-midi du 27 septembre, Paul Craig Roberts, ancien haut fonctionnaire du Trésor américain et personnalité se permettant de critiquer la politique impérialiste américaine, est catalogué de «pire figure radicale de droite des Républicains».

Qui a amené les nazis au pouvoir?

Quelqu'un se souvient-il encore des forces décisives ayant soutenus les fascistes et les nationaux-socialistes du XX^e siècle? Il s'agissait alors de milieux politiques clandestins, de forces possédant de gros moyens financiers et de racistes, souvent de Grande-Bretagne et des États-Unis – les précurseurs des actuels capitalistes de la globalisation radicale du marché, de leurs soutiens et de leurs idéologues. A l'époque, ils étaient d'avis qu'il fallait combattre le bolchevisme par tous les moyens, en Union soviétique et ailleurs dans le monde. C'est ainsi qu'on implanta et porta au pouvoir les fascistes et les nationaux-socialistes. Et où en sommes-nous aujourd'hui? De quel côté la liberté, l'Etat de droit et la démocratie sont-ils réellement remis en danger?

Une transgression grave contre les jeunes

Beaucoup de ceux qui sont actifs dans la «lutte contre la droite» sont des jeunes gens. C'est une transgression grave de d'abuser des jeunes gens à des fins politiques. A qui servira leur actuelle «lutte contre la droite»? Quel est l'objectif de la mise au pilori d'autres personnes, de recouvrir tout débat constructif et ouvert d'une couche de mildiou paralysante? S'agit-il d'un engagement en faveur de la dignité humaine et des droits de l'homme, de la paix et de la justice? Ou veut-on une fois de plus – comme si souvent dans l'histoire – utiliser la jeune génération à des fins non déclarées? •

De la censure au courant dominant

Médias et manipulation de masse

par Robert Seidel

Quiconque veut se faire une idée de l'actualité politique actuelle est souvent contrarié par des reportages partiels. Des nouvelles émotionnelles, des diabolisations à tout vent ou des omissions ciblées sont de plus en plus courantes. Il est toujours plus difficile d'obtenir des informations précises. Un regard sur le passé peut contribuer à une vision plus sobre de la situation actuelle.

Une réalisation importante de notre démocratie moderne est l'abolition de la censure. La liberté de la presse fondée sur la liberté d'expression constitue un fondement de la démocratie. Pour maintenir leur pouvoir, les élites politiques ont très souvent tenté de réprimer les opinions dissidentes. Les représentants de l'Etat ont censuré la presse en sélectionnant les informations à l'intention du public. Les tentatives actuelles d'influencer Internet vont dans la même direction. Quels sont donc les moyens actuels d'influencer les opinions du public? Une brève rétrospective sur la façon dont les élites dirigeantes et les médias collaboraient peut être instructif.

Etant donné que de nombreuses archives sont accessibles à l'heure actuelle, il est devenu plus facile de comprendre les tentatives traditionnelles des élites d'influencer le public par le biais des médias. On constate par exemple qu'à partir de 1917, des citoyens américains ont été systématiquement trompés pendant la Première Guerre mondiale (cf. Elter, Andreas «Die Kriegsverkäufer»). C'était le début de la «propagande» moderne, appelée de nos jours sous l'euphémisme *Public Relations PR*. La manipulation des masses par des techniques psychologiques s'est rapidement étendue (cf. Bernays, Edward «Propaganda. Comment manipuler l'opinion en démocratie»).

La machine de propagande des nationaux-socialistes allemands a adopté beaucoup de ces techniques originaires des Etats-Unis, les a systématiquement perfectionnées et a ainsi poussé la population allemande dans la Seconde Guerre mondiale. Après la Seconde Guerre mondiale et pendant la Guerre froide, de pareilles techniques de manipulation furent utilisées dans le but de convaincre les citoyens de la nécessité de certaines actions militaires et politiques.

Ces mensonges qui préparent les guerres

Le rôle des médias dans la guerre des Balkans (1991–1995) est aujourd'hui à considérer selon une distance historique relativement courte. La conscience publique concernant cette guerre se trouve encore entièrement sous l'effet du brouillard médiatique des années 1990. «Les Serbes» et «Milosevic» sont toujours «les coupables». Jörg Becker et Mira Beham ont analysé en détail les mécanismes utilisés par certaines agences de relations publiques internationales généreusement rémunérées pour initier cette guerre en influençant de manière ciblée l'opinion publique à l'aide des médias. (cf. «Operation Balkan: Werbung für Krieg und Tod»).

En 1999, les «informations» sur la guerre du Kosovo de Jamie Shea, porte-parole de l'OTAN, ont été toutes colportées par nos médias sans aucun filtrage. A la télévision publique, il propageait quotidiennement de manière tapageuse cette guerre contraire au droit international. Cette guerre fut présentée aux citoyens comme un acte humanitaire. Actuellement, la vue sur les événements réels est toujours et encore troublée suite à ces activités des médias. Il y eut cependant aussi des contributions critiques, dont notamment l'émission «Es begann mit einer Lüge» [Tout a commencé par un mensonge], diffusée en 2001 par le service allemand d'information publique WDR.

Les guerres ultérieures – également en violation du droit international – contre l'Irak (2003), la Libye (2011) et la Syrie (2011) ont été présentées aux consommateurs des médias d'Europe occidentale de manière si partielle qu'Internet est utilisé toujours plus souvent comme source d'information supplémentaire.

Liberté d'expression

La caractéristique d'une démocratie et l'un de ses fondements reposent sur la liberté d'expression. Elle fait partie des droits inaliénables de l'homme. Chacun est libre d'exprimer son opinion et d'en débattre. Ce n'est qu'à l'aide d'un échange ouvert d'opinions, d'idées, de solutions proposées ou de divers points de vue qu'émerge une sélection de possibilités fournissant la base pour former son propre point de vue. Quiconque désire par-

ticiper au débat et aux décisions est invité à bien analyser les différentes approches, de les examiner pour lui, afin de pouvoir prendre une décision politique en cas de nécessité. C'est pourquoi les «chasses à l'homme» médiatiques sont profondément antidémocratiques, car, au lieu de renforcer la pluralité des opinions, elles s'attaquent aux fondements mêmes de la démocratie, en se permettant de déterminer ce qui est «juste» et «faux».

Soyons conscients qu'aujourd'hui aussi, on nous désinforme sur tout ce qui touche à la guerre et à la paix.

Egalement chez nous

Tout citoyen attentif réalise que nous sommes mal informés au sujet des guerres. En Suisse, les médias jouent également un rôle décisif lors des votations ou en périodes d'importantes décisions politiques. De quelle manière sommes-nous informés? Comment les contenus sont-ils rapportés pour exercer l'influence voulue? Quels sont les contenus omis?

Relations publiques en Suisse

En Suisse aussi, les agences de relations publiques travaillent pour des clients suisses et étrangers (entreprises, associations, Etats, partis politiques, particuliers, etc.). Dans ce domaine, l'influence des agences RP sur les médias joue un rôle considérable (cf. Barben, Judith, «Les Spin doctors au Palais fédéral»). Il suffit de se rappeler comment les arguments de politiciens sont repris avant les votations, soit sans aucune remise en question, soit en les dénigrant de manière ciblée. D'autres instruments de manipulation de masse sont l'occupation ou la non-occupation de certains thèmes. Cet «Agendasetting», parfois sur plusieurs années, afin de mettre en avant certains sujets, de créer un certain climat ou le découpage de l'information en petites portions pour atteindre un certain objectif font partie de la vie quotidienne dans les médias. L'attention est dirigée sur certains sujets – et donc déviée d'autres thèmes. C'est particulièrement évident dans le domaine de la politique extérieure de la Suisse (p. ex. ONU, UE, politique de neutralité ou flux migratoires), mais aussi au niveau national, par exemple en les domaines de l'enseignement et de la politique agricole.

D'autres techniques manipulatoires sont la sélection arbitraire des affirmations de personnalités publiques ou le fait de relier certains contenus avec des associations mentales positives ou négatives. D'autres mécanismes d'influence manipulatrice sont les préparations de «tapis d'informations», de «spins», du «nudging». Les médias répandent de plus en plus des nouvelles inouïes à nous «couper le souffle» ou imprégnées d'«indignation profonde», ce qui leur permet souvent de dépasser les limites de la décence. Ce faisant, ils éveillent des craintes et des préjugés.

Faire semblant d'être dans l'intérêt public

Ces derniers temps, le recours fréquent à des moyens manipulateurs pour présenter certaines opinions (politiques) comme fondamentalement «mauvaises» pour les dénigrer est évident. Les personnes exprimant en public une opinion déviante du courant dominant sont passées sous silence, ridiculisées ou ruinées. Le vrai débat factuel est systématiquement évité. On observe souvent une collaboration étroite entre les principaux médias

et les grandes agences médiatiques financées par des fonds publics. Ils pratiquent la diffusion d'accusations non fondées, souvent en se citant réciproquement et en négligeant toute voix dissidente. Une campagne de presse contre des personnalités individuelles est «orchestrée» par des publications paraissant comme par hasard. Suite à des analyses de livres et des interviews de dits «spécialistes» du sujet dans les médias, on simule un grand intérêt du public. Les «experts», les intervieweurs et les auteurs – trop souvent issus de maisons de presse amies – sont de toute façon du même avis.

La «chasse à l'homme»

Il y a quelques mois, par exemple, certains journaux du dimanche ont tenté de dénigrer Daniele Ganser, historien et auteur de diverses publications. Les différents articles se basaient sur une publication d'un «entrepreneur dans le domaine des médias» bien enraciné dans le courant dominant, recevant également des fonds publics. Celui-ci a tenté de discréditer Ganser sans entrer en matière de manière sérieuse. En même temps, ses accusations furent colportées par divers radios. Voilà comment un événement médiatique fut, une fois de plus, créé et diffusé tous azimuts, sans aucun débat sur le fond, mais avec des reproches en série. Le but évident de cette action: nuire autant que possible à la réputation de Ganser. Quels sont ses «méfaits»? Dans ses nombreuses conférences et publications, Ganser souligne à chaque occasion et sans se laisser intimider, que toute guerre d'agression est illégale en expliquant les dessous. (cf. Ganser, Daniele: «Les guerres illégales de l'OTAN»). Ses explications lucides, logiques et passionnantes, sa grande popularité et son succès, notamment auprès de la jeune génération, semblent avoir franchi une ligne rouge dressée en secret. En outre, Ganser s'était permis de prendre la liberté – lors d'une émission très suivie par les spectateurs suisses alémaniques – de défendre ses arguments contre vent et marée et d'exiger du modérateur davantage d'impartialité.

De telles «chasses à l'homme» visent à faire taire la personne et à mettre en garde d'éventuels imitateurs. Elles aboutissent souvent à la destruction d'une existence privée ou professionnelle. Quiconque ose défendre des opinions trop divergentes du courant normal doit s'attendre à un tollé médiatique.

Un système global de pilotage: les médias

Au cours des dernières années, il s'est avéré que les élites américaines exercent également une influence directe sur la politique en Europe par le biais des médias. En 2014, la chaîne de télévision satirique allemande «Die Anstalt» présenta les recherches du spécialiste des médias Uwe Krüger à un large public. Krüger analysa minutieusement un réseau transatlantique dans lequel les principaux éditeurs et journalistes européens (*Spie-*

gel, «Frankfurter Allgemeine Zeitung», *Die Zeit* et d'autres) diffusèrent les contenus leur parvenant des Etats-Unis sans aucune analyse personnelle (cf. Krüger, Uwe: «Mainstream. Warum wir den Medien nicht mehr trauen» et «Meinungsmacht»). De quelle manière la Suisse est prise dans cette réseau, est décrite sur le site: www.swprs.org.

Entre-temps la coopération, au niveau international, entre les élites et les médias est devenue évidente suite à des organisations telles les *Bilderberger* (cf. Engdahl, F. William, «Die Denkfabriken»). Leurs analyses démontrent que leurs mainmises d'influence ne sont pas fortuites. Il est donc évident que les «informations» et «nouvelles» pour les divers pays et régions sont diffusées de manière bien ciblée.

Trop c'est trop – la diabolisation de la Russie

Depuis le coup d'Etat du Maïdan à Kiev au printemps 2014, la couverture médiatique par les médias occidentaux concernant la Russie est encore plus partisane que habituelle. Ces critiques acerbes s'adressent même à des journalistes renommés des chaînes publiques (cf. Bräutigam, 2014). Il était évident que les médias alignés d'Europe occidentale suivaient, dans leurs émissions sur la Russie, aveuglément la version américaine. Il fallait absolument développer la diabolisation de la Russie (cf. Hofbauer, Hannes. «Feindbild Russland»).

Les médias alignés ont perdu le contrôle: élection de Donald Trump

Si l'on se penche sur le passé récent, on se trouve, pour ainsi dire, au milieu d'une révélation médiatique. Depuis que le bloc de l'élite américaine autour d'Hillary Clinton a perdu les élections présidentielles en novembre 2016, la lutte de ces élites pour le pouvoir a lieu plus ou moins ouvertement et déborde jusqu'en Europe. Les grands médias établis («Washington Post», «New York Times», *CNN*, *ABC*, etc.) n'ont pas réussi à procurer la victoire à leur candidate. Donc, maintenant, tous les moyens semblent permis pour se débarrasser du président démocratiquement élu Donald Trump. Dans leur frustration, les grands médias traitent eux-mêmes la question de la «manipulation». Ils pensent naturellement aux manipulations de leurs opposants, et non à leur propre comportement. Voilà un mécanisme intéressant. Les médias alignés subissent actuellement une forte perte de crédibilité, également en Europe. L'un des facteurs importants est l'influence d'Internet avec ses possibilités (encore existantes) de s'informer en dehors du courant dominant.

Vérifier les faits («Fact checking»)

Face à tout cela, il est permis de conclure que de nombreux événements d'actualité ne se déroulent, en réalité, pas de la manière dont ils nous sont présentés dans les médias et que l'influence à laquelle sont soumis nos opinions et nos actes n'est pas un fruit du hasard. A l'heure actuelle, il n'est plus guère nécessaire d'utiliser la censure ouverte pour supprimer les contradictions entre les exigences démocratiques et la gouvernance réelle. Une ingénieuse stratégie réalisée par le biais des médias alignés s'occupe d'influencer les sentiments, les humeurs et les opinions. Quiconque ne s'adapte pas doit se taire. Quiconque ne se tait pas est réduit au silence.

Une distance critique réside dans le fait de connaître les mensonges et les distorsions du passé sont très utiles pour juger avec beaucoup de prudence tout ce qui se passe actuellement. «Il se pourrait que les événements se soient passés tout à fait différemment de ce qui nous est présenté?» ou «Pourquoi ces nouvelles sont-elles diffusées précisément maintenant et sous cette forme?» – Voilà des questions utiles à se poser à chaque nouvel événement «choquant» présenté dans les médias. Heureusement que nous avons de nombreuses autres sources d'information alternative à disposition.

Les bouleversements sociaux et les guerres commencent presque toujours par un mensonge. Pourquoi ne pas commencer, à chaque

Le journalisme est capable de faire mieux

Il y a toujours eu des journaux avec leur propre point de vue ou des journalistes décrivant la réalité sans se laisser acheter. Souvent, ils jouent un rôle décisif dans la découverte et l'élimination d'abus. Ils lancent des débats et stimulent la réflexion. Autrefois, c'était la «Neue Zürcher Zeitung» avec les éditoriaux de Willy Bretscher ou le «Nebelspalter» avec ses caricatures de Bö. Toutefois, il y a aujourd'hui égale-

ment un certain nombre de médias et de journalistes courageux qui ne suivent pas le courant dominant sans interrogations sérieuses. L'esprit critique n'est pas réservé seulement à des journalistes internationaux renommés, tels Seymour Hersh ou Robert Fisk, qui font, grâce à leurs recherches, éclater comme des bulles de savon de nombreuses idées préconçues.

Une alternative à l'étatisation et à la globalisation

A propos du colloque de l'Institut de recherche sur la démocratie directe et le principe coopératif

par Eva-Maria Föllmer-Müller

Le 29 septembre a eu lieu à Escholzmatt dans l'Entlebuch le 5^e colloque scientifique de l'Institut de recherche sur la démocratie directe intitulé «Le principe coopératif et la démocratie directe». René Roca, directeur de l'institut, historien et conseiller communal argovien, était l'organisateur de cette réunion. Escholzmatt a une longue tradition coopérative et la vallée d'Entlebuch eut une grande importance pour le développement de la démocratie directe.

Une centaine de participants, venus de Suisse et de l'étranger, s'y retrouvèrent alors même que se déroulait à Schupfheim, le village voisin, la fête de la Désalpe. Au centre de ce colloque étaient placés les résultats de recherches démontrant l'importance du principe coopératif pour la démocratie directe. En complément de la réunion de l'année dernière qui avait été consacrée à l'importance du «droit naturel» pour la démocratie directe en Suisse, l'Institut de recherche se consacra cette année au «principe coopératif», approfondissant ainsi les recherches sur la théorie de la démocratie directe.

Fritz Lötscher, président de la commune d'Escholzmatt-Marbach, manifesta sa joie lors des salutations. «C'est pour nous un grand honneur de voir se dérouler chez nous cet événement scientifique.» Sa commune, située au cœur même de la Suisse est avec ses 4370 habitants la plus grande de la région, menant une vie active avec plus d'une centaine d'associations et environ 400 dans la région.



Sur le podium, de gauche à droite: organisateur de conférences René Roca, Peter Stadelmann, Lukas Balmer, Jean-Paul Vuilleumier, Wolf Linder. (photo ug)

Les origines historiques des coopératives en Suisse

Dans son introduction, René Rocca a expliqué les origines des coopératives en Suisse, du point de vue historique et en mettant l'accent sur les fondements anthropologiques et de droit naturel, par la présentation du mouvement coopératif des XIX^e et XX^e siècles. Adolf Gasser (1903–1985) a formulé l'un des principaux principes des coopératives: «L'antagonisme domination – coopération est certainement le principe essentiel qu'a connu l'histoire sociale. Avec l'antagonisme Etat autoritaire – Etat social», il s'agit de différences fondamentales, des bases élémentaires du vivre ensemble humain.» (Gasser, *Gemeindefreiheit als Rettung Europas*, 1947). L'Entlebuch, en tant que communauté

de vallée a joué un rôle particulier dans l'histoire, car nulle part en Europe, on n'a remis en cause les relations de pouvoir comme ce fut le cas lors des combats pour la liberté des «rebelle» de l'Entlebuch contre leurs seigneuries de Lucerne. La révolte de l'Entlebuch fut le début des guerres paysannes suisses en 1653.

Le principe coopératif – une tradition démocratique essentielle

Le principe coopératif ayant pris, depuis le Moyen-Age, des formes très diverses au sein de la Confédération helvétique est une tradition démocratique essentielle. Les activités communautaires de l'entraide, du partage des responsabilités et de l'autogestion permirent une entente dans les prises de responsabi-

lité notamment dans l'approvisionnement en eaux, la construction de chemins et des ponts, etc. La démocratie de la «landsgemeinde», faisant également partie du mouvement populaire dans les campagnes, était au cours du XIX^e siècle un modèle important pour davantage de participation populaire. Sur cette base, et profitant de l'expérience acquise, des personnalités actives au niveau des communes, des cantons et du pays purent ainsi continuer à développer les instruments de démocratie directe.

Les coopératives, un complément à la démocratie directe

Le spécialiste en sciences politiques Wolf Linder, professeur à l'Université de Berne jusqu'en 2009, et membre du *Conseil suisse de la science*, s'exprima sur le thème «Démocratie directe et coopératives: a-t-on besoin des deux?» Il y répondit dès le début de son discours: «Oui, mais pourquoi?» Les coopératives et la démocratie directe relèvent du même principe: «Une personne = une voix» pour toutes les décisions importantes. Linder comprend les coopératives comme complément de la démocratie directe. Dans son intervention, il souligna les avantages des coopératives: elles sont durables et contribuent à de sérieux contrôles des ressources. Selon Linder, la responsabilité sociale est mieux gardée dans les coopératives comparées aux sociétés à capitaux, car elles ont davantage de marge de manœuvre. Il

Suite page 8

«Les connaissances historiques sur l'importance de la démocratie directe sont essentielles!»

Interview de René Roca, directeur de l'Institut de recherche sur la démocratie directe (FIDD)



René Roca (photo mad)

hd. A la suite du 5^e colloque ayant récemment eu lieu à Escholzmatt (LU), «Horizons et débats» s'est entretenu avec René Roca, historien, fondateur et directeur de l'Institut de recherche sur la démocratie directe (www.fidd.ch).

Horizons et débats: La manifestation à Escholzmatt a attiré une bonne centaine de personnes. Apparemment, ce sujet n'intéresse pas que les spécialistes. Quels sont les liens entre le système coopératif et la démocratie directe?

René Roca: Le grand nombre de participants m'a réjoui. Il y a les participants réguliers, mais

«De la censure au courant dominant» suite de la page 6

fois, par se donner le temps de vérifier les faits en les passant au crible fin de l'analyse? •

Bibliographie

- Barben, Judith. *Les Spin Doctors du Palais fédéral. Comment la manipulation et la propagande compromettent la démocratie directe*. Editions Xenia 2010
- Becker, Jörg/Beham, Mira. *Operation Balkan: Werbung für Krieg und Tod*, 2008
- Becker, Jörg. *Krieg an der Propagandafront: Wie PR-Agenturen und Medien die Öffentlichkeit entmündigen*. In Mies, Ullrich/Wernicke, Jens. *Fassadendemokratie und Tiefer Staat. Auf dem Weg in ein autoritäres Zeitalter*, 2017
- ders. *Wie die Public-Relations-Industrie mitregiert*. In: Wernicke, Jens. *Lügen die Medien? Propaganda, Rudeljournalismus und der Kampf um die öffentliche Meinung*, 2017
- Bernays, Edward. *Propaganda. Comment manipuler l'opinion en démocratie*. Découverte, 2007 (première parution Etats-Unis 1928)
- Bräutigam, Volker. *Offener Brief*. In: *Neue Rheinische Zeitung*. www.nrhz.de/flyer/beitrag.php?id=20289&css=print vom 27.4.2014 (heruntergeladen 14.9.2018)
- Elter, Andreas. *Die Kriegsverkäufer. Geschichte der US-Propaganda 1917–2005*, Frankfurt 2005
- Engdahl, F. William. *Die Denkfabriken*, Rottenburg 2015
- Ganser, Daniele. *Les guerres illégales de l'OTAN. Une chronique de Cuba à la Syrie*, Editions Demi-Lune 2017

aussi de nouveaux visages, des personnes, qui ont entendu parler de nos conférences. Désormais, il existe un réseau de contacts dans de nombreuses régions du pays. J'aime l'entretenir et le développer et cela me stimule dans l'entreprise de nouveaux projets de recherche.

Pour revenir à votre question: je vois un rapport direct entre le système coopératif et la démocratie directe. En Suisse, l'idée de la coopérative a déjà porté ses fruits au Moyen-Age. Les habitants d'une certaine contrée – les communes politiques futures – devaient faire face à des tâches concrètes demandant d'être prises en main. Il fallait, par exemple, s'occuper des chemins et des ponts et organiser l'approvisionnement en eau. A partir du XIII^e siècle, la Confédération était structurée à l'échelle locale. En général, les gens n'attendaient pas de directives d'en haut. Ils prirent eux-mêmes les choses en mains pour accomplir les tâches ensemble. Ainsi, se développèrent partout des organisations coopératives – fondées sur les activités communautaires de l'entraide, du partage des responsabilités et de l'autogestion – créant, grâce à des assemblées régulières, un fondement démocratique. Cette base au niveau communal fut décisive pour l'instauration, au XIX^e siècle, de la démocratie directe au niveau cantonal et fédéral.

Les divers colloques de votre Institut se concentrent sur les diverses racines de la

démocratie directe dans l'histoire de la Suisse. A Schwyz (2014), vous vous êtes concentré sur la contribution des catholiques-conservateurs, à Zurich (2015) sur celle du libéralisme. A Liestal (2016), les contributions ont porté sur l'influence du socialisme utopique, à Neuchâtel (2017), sur celle du droit naturel et à Escholzmatt (2018), le système coopératif s'est trouvé au centre. Pourquoi la démocratie directe a-t-elle ses racines en Suisse et pourquoi cette démocratie est-elle si particulière?

Les trois premiers colloques forment une sorte de «trilogie», qu'on retrouve publiée dans la série intitulée «Contributions pour la recherche sur la démocratie» (volumes 1 à 3). C'est ainsi que je tente de démontrer les influences des mouvements politiques sur le développement de la démocratie directe en Suisse. Les colloques de l'année dernière sur le droit naturel et de cette année sur le principe coopératif aident à expliquer les fondements théoriques de la démocratie directe. Je suis heureux de trouver à chaque fois des spécialistes renommés pour participer à ces réunions scientifiques et de pouvoir ainsi présenter l'état de la recherche pour la Suisse.

Ces colloques ont démontré de plus en plus clairement que la Suisse est un cas particulier dans le domaine de la démocratie directe. Dès ses débuts au XIII^e siècle, la Suisse était une sorte de fédération d'Etats pouvant se

développer de manière assez autonome. A partir de 1648, la Confédération est devenue un Etat souverain, et ce n'est que deux siècles plus tard qu'elle s'est transformée en un Etat fédéral. Le principe coopératif fut décisif pour la fondation de l'Etat. Sur cette base, des formes démocratiques précoces se sont développées, telle la «Landsgemeinde». Malheureusement, ces formes démocratiques précoces sont trop peu étudiées et ne sont pas, en conséquence, appréciées à leur juste valeur. Toutefois, je tente d'y remédier au moyen de mon institut de recherche. Je consacrerai par la suite mes prochains colloques aux divers cantons. Dans un continuel échange entre eux, ils ont tous participé de manières diverses et impressionnantes, suite à leur propre culture politique, à conquérir et instaurer la démocratie directe. Les résultats de mes recherches sur les cantons de Lucerne et de Bâle-Campagne sont déjà publiés.

La démocratie directe est reconnue comme une réalité typiquement suisse et en même temps comme une réalité correspondant à la nature humaine, un modèle d'Etat des citoyens pour les citoyens. Jusqu'à présent, elle a malheureusement été négligée dans les débats scientifiques en Suisse. Pouvons-nous nous permettre cela? Que peuvent nous apporter les recherches dans ce domaine?

Nous ne pouvons évidemment pas nous le permettre. Tout au contraire, en partant des connaissances historiques sur l'avènement et le développement de la démocratie directe, nous devons la défendre et continuer à la développer en Suisse. Nous avons la grande chance, d'être quasiment nés dans ce système et de pouvoir en profiter. Nous ne devons en aucun cas l'abandonner. Les connaissances historiques sur l'importance de la démocratie directe sont essentielles. Les Suisses pourraient parfaitement être encore plus fiers de leur pays, transmettre cela aux générations à venir et renforcer les échanges sur les questions démocratiques avec les autres pays. La Suisse ne s'intéresse actuellement pas tellement à ces questions, je reçois des demandes avant tout de l'étranger. Ainsi, j'ai dernièrement été invité à Salzbourg et à Bolzano

Suite page 8

Institut de recherche sur la démocratie directe (FIDD)

hd. L'Institut de recherche sur la démocratie directe, fondé en 2012, a pour objectif de traiter le sujet de la démocratie directe systématiquement au niveau scientifique. En outre, il a une activité de consultation et organise des réunions et des conférences.

«La démocratie directe est en Suisse, comme dans aucun autre pays, un élément central de la culture politique. C'est pourquoi, il est étonnant que ses débuts et son développement ne représentent pas, jusqu'à présent, un sujet de recherche central de la science de l'histoire. L'Institut de recherche sur la démocratie directe a été créé pour remédier à ce déficit.» (cf. www.fidd.ch)

Depuis 2014, l'Institut organise chaque année, sous la direction de l'historien René Roca, des conférences pour étudier divers aspects de la démocratie directe. Jusqu'à présent, cinq congrès ont eu lieu. Les actes des trois premières conférences ont été publiés en trois volumes aux Editions Schwabe.

Roca, René (Hg.). *Katholizismus und moderne Schweiz. Beiträge zur Erforschung der Demokratie 1*. 2016. 978-3-7965-3498-0

Idem. *Liberalismus und moderne Schweiz. Beiträge zur Erforschung der Demokratie 2*. 2017. 978-3-7965-3639-7

Idem. *Frühsozialismus und moderne Schweiz. Beiträge zur Erforschung der Demokratie 3*. 2018. 978-3-7965-3819-3

Pourquoi Beat Richner n'a pas obtenu de prix Nobel?

A l'occasion du décès d'un actif homme de paix

par le Pr Dr David Holzmann

Beat Richner nous a quittés le 8 septembre suite à une courte et grave maladie. De nombreux Suisses, Cambodgiens et humanitaires engagés sont en deuil pour ce médecin unique et défenseur de la paix, de la justice et de la dignité humaine. L'Université de Zurich lui a remis le doctorat honoris causa, et il a obtenu de nombreux prix pour son œuvre grandiose et unique au monde. Par ailleurs, il avait une multitude de bienfaiteurs, admirant à la fois sa personne et son œuvre, percevant dans ses actions la réalisation de la tradition humanitaire de notre pays. Si l'on considère ses contributions et son engagement, on se demande pourquoi il n'a jamais été candidat pour un prix Nobel. Ceci est dû à son action cohérente et logique. Il n'était pas le chou-chou de tout le monde.

Au printemps 2017, Beat Richner faisait pour une fois la une des médias à cause d'une toute autre affaire. Une maladie du cerveau, mystérieuse et d'évolution rapide, l'a obligé de quitter les hôpitaux du Cambodge et de se rendre en Suisse pour se faire soigner. Auparavant, on entendait parler du docteur Richner que lorsqu'il venait donner des concerts de bienfaisance avec son violoncelle pour récolter de l'argent pour les soins médicaux apportés aux enfants et aux mères dans ses hôpitaux du Cambodge. Ou alors, on l'entendait à la radio, ou on pouvait le voir au *Cirque national Knie*, et ainsi de suite. Ses voyages à travers la Suisse avaient avant tout pour but de soutenir ses projets et de soigner les enfants, comme il le soulignait lui-même. Beat Richner vivait de manière très modeste et désintéressée et tirait ses forces et son énergie uniquement de ses succès qui lui donnaient raison à lui et à son idéal. Le traitement réussi d'un enfant malade de la tuberculose pouvait tout autant le réjouir que l'aménagement d'une nouvelle unité de salles de soins. Sa performance uniquement dans le domaine financier était presque incroyable: Avec un budget annuel de seulement 42 millions de francs, il arrivait à prendre en charge et soigner dans ses hôpitaux quatre cinquième de tous les enfants du Cambodge la plupart du temps gratuitement!



(photo keystone)

Beat Richner montrait au monde comment les dons pour les personnes dans le besoin peuvent être utilisés sans perte. Tous les fonds donnés par d'innombrables Suisses, institutions et organisations caritatives ont été transmis soigneusement sans «frais de dossier» ou choses similaires à ses trois hôpitaux au Cambodge. Contrairement aux organisations multinationales, où les dons disparaissent trop souvent en grande partie dans l'administration, il montrait au monde que l'aide pouvait et devait se passer de la bureaucratie.

Le docteur Richner, alias «Beatocello», n'aurait pas été lui-même, s'il n'avait pas exprimé ouvertement et avec bravoure sa critique envers certaines organisations de l'ONU et certains responsables politiques. Pour cela les personnes mises en cause l'ont traité avec mépris, calomnie et diffamation. S'il n'avait pas eu un important soutien moral et une grande admiration de la part de la population suisse, les officiels auraient attaqué le pédiatre engagé beaucoup plus durement et tenté de stopper le flux des dons. Il

n'hésitait pas à critiquer ouvertement et clairement l'OMS. Cette dernière, malgré son pouvoir, ne pouvait réussir à discréditer le docteur Richner.

Dans sa critique publique publiée à l'échelle mondiale sous un titre à double sens «WHO is wrong and WHAT is wrong», il décrivit et critiqua sans équivoque les activités de l'appareil de l'OMS: en Europe, on traite la méningite chez un enfant avec l'onéreux antibiotique *Ceftriaxon*. Pourquoi ne pas soigner un enfant cambodgien avec ce même médicament? Et, pourquoi, par exemple, le *Chloramphenicol* figure-t-il sur la liste de médicaments recommandés par l'OMS bien qu'il ait été retiré du commerce dans les États industrialisés en raison de son inefficacité prouvée et ses effets secondaires? Assumant sa responsabilité, le docteur Richner œuvra de toutes ses forces selon sa conviction qu'il était inacceptable de dispenser une «médecine pauvre pour des gens pauvres», comme l'OMS le proposait. «La maladie est toujours la même, que ce soit en Europe ou au Cam-

bodge», aimait-il dire. Et en raison de ce fait commun, la maladie au Cambodge doit être soignée de la même manière qu'en Suisse.

Avec cette logique médicalement justifiée, il remettait en question de nombreuses organisations caritatives, les accusant également de faire disparaître d'énormes sommes d'argent dans leur appareil administratif coûteux. Ses arguments et son sens de la justice étaient très efficaces et compréhensibles pour tous. Pour ne pas devoir entrer en matière sur ce sujet, la radio suisse alémanique SRF a catalogué, dans l'émission «Echo der Zeit» du 9 septembre, ses critiques comme «idéologie».

Récemment, l'OMS et d'autres organismes sanitaires ont attiré l'attention sur le fait que la tuberculose n'était pas encore sous contrôle. En appliquant un programme détaillé de lutte contre cette maladie insidieuse, Beat Richner a montré au monde qu'il est tout à fait possible d'endiguer durablement la tuberculose. Evidemment, ceci était impossible sans un grand nombre de collaborateurs et des séances informatives gratuites à grande échelle pour les populations. Le plus grand souhait des parents, devant être rempli par le médecin en tant que «bon samaritain», est la guérison de leurs enfants malades. Ce souhait constitue la base d'une relation fiable avec le médecin et l'hôpital, garantissant finalement au mieux le suivi de traitements de plusieurs mois de façon ininterrompue. Le docteur Richner a reconnu cette réalité, il a démontré au monde la faisabilité de sa démarche et a ainsi ouvert la lutte contre le fatalisme.

Avec son engagement sans faille, Beat Richner représente de nombreuses valeurs, auxquelles nous nous identifions en tant que Suisses: l'engagement désintéressé, l'aide humanitaire, la critique objective – sans concessions à l'esprit du temps. Si Beat Richner ne s'est pas vu décerner un prix Nobel, c'est tout à son honneur. Le philosophe français des Lumières, *Claude-Adrien Helvétius*, a décrit une telle situation par les termes suivants: «Il est impossible de porter à travers la foule le flambeau de la vérité sans roussir ici et là une barbe.»

«Une alternative à l'étatisation ...»

suite de la page 7

s'adressa également aux grandes coopératives Migros et Coop, pour leur rappeler qu'elles ne devaient pas oublier les bases fixées par leurs fondateurs. Les coopératives offrent d'excellentes opportunités, elles sont une alternative à la globalisation, car elles ne sont (presque) pas négociables et offrent une meilleure protection contre tout contrôle externe.

Les éléments coopératifs dans la littérature suisse

La matinée se termina par la conférence de *Pirmin Meier*, ancien membre de la constituante du canton d'Argovie et l'un des meilleurs connaisseurs du contraste entre la ville et la campagne dans l'ethnologie historique.

«Les connaissances historiques ...»

suite de la page 7

(Tyrol du Sud) pour y présenter et discuter le modèle suisse de la démocratie.

Si je vous ai bien compris, la Suisse est un laboratoire important pour la démocratie directe. Il existe des développements divers et multiples dans un espace restreint. Peut-on exporter la démocratie directe? Des grandes structures telle l'UE peuvent-elles en profiter? Je pense que d'autres pays peuvent énormément profiter du «modèle suisse». Même des grands pays peuvent certainement apprendre de la Suisse. L'important est l'organisation démocratique soignée du bas en haut et l'instauration de structures subsidiaires fédéralistes. Nous observons partout en Europe et dans le monde un déficit démocratique incroyable. Les citoyens ne sont pas pris au sérieux et ne sont pas impliqués dans les décisions. Si un Etat veut être reconnu comme Etat de droit démocratique, les politiques élus doivent développer de manière successive une culture politique permettant la participation des gens. Dans un dialogue direct avec les citoyens, des structures de démocratie directe spécifiques à chaque pays peuvent être développées tout en tenant compte de l'histoire et de la tradition.

Il présenta des extraits repris des importants écrivains de la littérature suisse, tels que *Heinrich Zschokke* (1771–1848), *Jeremias Gotthelf* (1797–1854), *Gottfried Keller* (1819–1890) et *Heinrich Federer* (1866–1928) pour présenter avec élan et passion les éléments coopératifs se trouvant dans ces œuvres: l'image de l'être humain émancipé, forgeant sa propre opinion, sans aucune illusion quant à la «hiérarchie» dans les villages. Il parla également de la main levée chez *Heinrich Zschokke*, et des échelles de valeurs de *Gottfried Keller*. Il exprima sa conviction profonde au sujet du livre «Das Goldmachedorf» de *Heinrich Zschokke*, représentant selon lui, l'ouvrage littéraire le plus important concernant les coopératives. La conception du village en autarcie était prémonitoire, précédant les idées de *Friedrich Wilhelm Raiffeisen*. Il fut republié neuf

fois jusqu'à la Révolution russe et traduit dans de nombreuses langues. Il fut le modèle pour trois romans de *Jeremias Gotthelf*, dont *Pirmin Meier* estima que le meilleur roman de cet auteur concernant les coopératives était «Die Käserei in der Vohfreude». Contrairement aux utopistes socialistes, *Jeremias Gotthelf* connaissait bien l'être humain – et en outre, la base des coopératives repose sur des valeurs éthiques et morales. Et *Pirmin Meier* de résumer: grâce à la littérature, on peut apprendre à connaître les spécificités de l'être humain et du peuple. La bonne littérature présente l'être humain tel qu'il est et non pas comme il devrait être. Grâce à ses grandes connaissances et sa présentation passionnée, *Pirmin Meier* a transmis aussi une partie de son amour du pays aux participants, dont certains avaient fait le voyage de l'étranger.

Divers exemples de coopératives

L'après-midi fut consacrée à la présentation de trois exemples de coopératives: la *Coopérative forestière de l'Entlebuch du*

haut (*Lukas Balmer*, forestier et directeur), la *Coopérative de culture d'herbes aromatiques Entlebuch*, (*Peter Stadelmann*, président) et la *Coopérative Zeit-Fragen* (*Jean-Paul Vuilleumier*, président). De cette manière les participants au colloque purent se faire une idée de la diversité de la pratique coopérative, notamment par les personnalités qui les représentaient: acquis à la chose, sans intérêts financiers, en parfaite égalité.

Excellente atmosphère entre les participants et les intervenants

Le colloque avait été fort bien préparé. La salle se trouvait dans le Restaurant de la Gare, la réception des participants était parfaitement organisée et le repas de midi excellent. Tout au long de la réunion, *René Rocca* dirigea les activités et les discussions de façon calme et compétente, dans une atmosphère agréable et constructive. Dans l'ensemble, ce colloque a permis de présenter la grande importance des coopératives pour l'amélioration du vivre ensemble dans nos sociétés.

Thèses sur l'importance du principe coopératif en Suisse

- *L'image de l'homme*: la coopérative est une manière de résoudre ensemble des tâches sociétales correspondant à la nature sociale de l'être humain (Droit naturel, cf. colloque de 2017 intitulé «Droit naturel et démocratie directe», publication en préparation).
- *Base importante pour la démocratie directe*: du point de vue historique, l'idée de la coopérative est dans beaucoup de domaines un point central de référence et un fondement pour le développement de la démocratie directe (toute personne n'a qu'une seule voix!) et pour l'Etat fédéral suisse.
- *Politique*: le principe coopératif est en Suisse la base du fédéralisme (décentralisation) et du système politique de subsidiarité (importance de la liberté des communes!).
- *Economie*: la coopérative est la forme d'organisation économique de l'auto-gestion. Elle est toujours ancrée localement et demeure proche des êtres humains; l'idée du bien commun joue un rôle central.
- *Importance globale*: Depuis 2016, l'idée de la coopérative est inscrite sur la liste du patrimoine mondial immatériel de l'Unesco (*Dietmar Berger*).

Merci beaucoup pour ces explications.